



HAL
open science

Les fortifications des comtes de Foix au Moyen Âge

Florence Guillot

► **To cite this version:**

Florence Guillot. Les fortifications des comtes de Foix au Moyen Âge. Archéologie du Midi Médiéval, 2006, 23-24 (23-24), pp.265-292. hal-00687843

HAL Id: hal-00687843

<https://hal.science/hal-00687843>

Submitted on 15 Apr 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les fortifications des comtes de Foix au Moyen Âge (Ariège)

Florence Guillot¹

Résumé :

Le comté de Foix, situé sur le versant nord des Pyrénées, est une entité politique médiévale qui tarde à se définir et à s'homogénéiser. Les comtes fondent leur pouvoir sur les fortifications qui, suivant les époques et les moyens de leurs possesseurs, revêtent des caractères différents et originaux, marqués par des tendances locales ou régionales et ponctuées d'évolutions mues par des changements politiques et culturels.

Mots clefs : Comté de Foix, comtes, Moyen Âge, géopolitique, fortifications, châteaux, grottes fortifiées, bâti, montagne.

Le comté de Foix, entité pyrénéenne, fut mis en place au Moyen Âge central et subsista, tout en évoluant, jusqu'au début du XVII^e siècle.

Il recouvre grossièrement la vallée de l'Ariège, affluent de la Garonne et représente donc une portion centrale du nord du massif des Pyrénées. Au sud, la montagne est omniprésente, la morphologie clairement glaciaire. Les cols d'accès au versant sud s'ouvrent au-delà de 1900 mètres d'altitude. Des vallées étroites se hiérarchisent par des confluences souvent concentrées : le bassin hydraulique est en forme d'arbre. Des unités sédimentaires, surtout calcaires et constituées de roches dures, forment de grandes chaînes perpendiculaires à l'écoulement, créant des cluses étroites à Tarascon et à Foix, ce qui isole la montagne. A l'avant de la zone de haute montagne, la vallée de l'Ariège, s'élargit et s'aplanit au profit d'un alluvionnement pour l'essentiel d'origine glaciaire. Mais la concentration en un unique cours d'eau limite la largeur de cette petite plaine qui reste encadrée par une zone de piémont composée d'un réseau dense de collines. Nettement moins élevée que le massif lui-même, cet espace n'en est pas moins cloisonné. En effet, les reliefs y sont nombreux et ne connaissent que rarement une organisation interne propice aux déplacements. Au sud, ils peuvent être vigoureux car ils sont taillés dans des roches calcaires dures disposées en grandes crêtes édentées de direction est-ouest. Au nord, ils s'arrondissent peu à peu, car ils se développent dans des mollasses et des poudingues. En résulte un paysage complexe et désordonné marqué par des phénomènes de cluses perçant tant bien que mal du nord au sud les reliefs calcaires perpendiculaires, voire des percées souterraines comme la célèbre grotte du Mas d'Azil.

En conséquence, les voies de communications s'adaptent aux possibilités naturelles et suivent pour la plupart, les cols, les vallées et les cluses.

¹ 77, cité Péchiney, 09220 Auzat, flo@explos.fr membre associée UMR 5608.

1. Un comté nouveau²

1.1. Des Carcassonnais dans les Pyrénées Centrales

Le comté de Foix est une entité politique nouvelle au XI^e siècle. Défini comme d'emblée homogène par les historiens jusqu'à une période récente, ce comté connaît en fait une étape de construction politique et territoriale longue de près de trois siècles, du XI^e au XIII^e siècle.

La vallée de l'Ariège forme, à la fin du haut Moyen Âge, une des marges sud du grand *pagus* et évêché de Toulouse. Cette zone est ponctuée de *ministeria* qui apparaissent çà et là dans la documentation écrite. Dans les années 950-960, les terres et droits qui construiront le comté de Foix sont arrachés par le comte de Carcassonne à celui de Toulouse au cours d'un évènement que nous ne connaissons que très mal. Plus tard, vers 1002, Roger-le-Vieux, comte de Carcassonne (av. nov. 957- ap. avr. 1011) rédige sa succession entre ses fils et sa femme qui nous est connue par un acte dont des copies ont été conservées³. Les droits du comte de Carcassonne sont partagés (avec *meliioratio* pour l'aîné) entre les trois fils, dans un contexte complexe d'indivisions auquel s'ajoutent des droits usufruitiers pour sa femme. Le cadet, Bernard, reçoit l'autorité publique sur le secteur qui deviendra le comté de Foix⁴. D'emblée, l'extrême complexité des droits légués entre indivisions et *convenientiae* au sein de la famille carcassonnaise montre que l'entité fuxéenne en cours de création est loin d'être homogène.

Mais c'est surtout la nouveauté des droits récemment acquis sur le Toulousain qui renforce cette faiblesse structurelle. D'autant que si l'on recense les *nobiles* présents sur cette vallée

² Les sources historiques utilisées sont le plus diversifiées possible. Travailler sur le sujet restreint des fortifications comtales est un argument pour rapprocher l'étude des monuments des mouvements géopolitiques qu'ils servent. Cette démarche a donc pour objectif d'enrichir notre connaissance sur le bâti grâce à l'histoire politique et vice-versa. Ce qui implique une unité politique à la démarche. C'est pourquoi, j'ai choisi de travailler uniquement sur les fortifications comtales qui permettent le suivi d'une histoire politique relativement documentée sur le long terme.

Découle de cette démarche, une méthodologie s'apparentant à l'enquête, destinée à dresser une vision aussi précise que possible de l'histoire des fortifications des comtes de Foix au Moyen Âge. Par cette méthode, j'ai tenté de pallier la faiblesse quantitative et qualitative de chaque type de source. En constituant et en utilisant un faisceau d'indices, on peut mieux préciser le phénomène castral comtal. Une première étude a été le sujet d'un D.E.A. puis d'un Doctorat, limité à la portion sud du comté. Les recherches ont été ensuite poursuivies par la construction d'une base de données d'analyses des actes de la documentation écrite concernant la totalité du comté. Puis, elle s'est enrichie de divers travaux, notamment d'études du bâti, de recherches menées dans le cadre d'un Programme Collectif de Recherche (« Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Comminges, Couserans et Foix », sous la dir. de F. GUILLOT) ou de recherches archéologiques qui ont lieu actuellement sur des châteaux des comtes de Foix (notamment les fouilles menées par D. MASO puis J.-P. CAZES sur le *castrum* de Montailou, ou celles que je mène sur le *castrum* de Montréal-de-Sos). Le bilan est évidemment mitigé, car si la recherche récente a permis de révéler quantité d'informations nouvelles, elle a aussi mis au jour un grand nombre de problèmes irrésolus, laissant la part belle aux recherches futures, notamment pour les périodes les plus anciennes, mal éclairées par la documentation écrite et dont les vestiges architecturaux sont rares et peu lisibles.

³ vers 1002, peut-être réalisé alors que Roger-le-Vieux part pour Rome.

Original perdu. Copie fin XII^e et moderne : ADA, E1. Copie XII^e : ADA, 1 MI5/R3 et ADPA, E 394. Copie Doat, vol. 165, f°86. Edition : Devic-Vaissette 1872, V, acte 162, col. 344-346.

Il s'agit d'une *brevis divisionis*, le terme testament n'apparaît pas dans cet acte. A la mort de Roger-le-Vieux, avant avril 1011, l'aîné mentionné dans cette division est mort ce qui dut modifier substantiellement son contenu.

⁴ Bernard reçoit :

- des régions dont sa mère a l'usufruit : le Sabartès et la terre de Foix, ainsi que le comté de Couserans et son évêché.
- la moitié du Volvestre, l'autre moitié à Raimond, l'aîné. Il s'agit d'une indivision.
- le Sabartès et la terre de Foix sont légués à Bernard dans le cadre d'un accord avec le frère et le neveu de Roger le Vieux (comtes de Razès). Ces personnages ont donc des droits sur ces territoires. Malheureusement nous ne gardons pas la teneur de cette *convenientia*.
- la moitié de la forêt de Boulbonne (région de Mazères).
- le Daumazan, le Podanaguès (entre Arize et Latou), l'Agarnaguès (Pamiers, Saverdun, Hers).

Sur ces territoires les églises et abbayes possédées par la famille de Carcassonne ne sont pas léguées à Bernard, mais au benjamin, Pierre, évêque de Gérôme.

au début du XI^e siècle, on est frappé par leurs origines parallèles, toulousaines pour la plupart (Latour 2003 et Ourliac 1983). Nul doute que ces droits comtaux légués par Roger-le-Vieux à son cadet sont loin de former un nouveau comté bien défini. Les rares actes de la documentation écrite qui nous sont parvenus montrent clairement que le pouvoir des premiers comtes de Foix est mal assis et s'oppose souvent à celui des élites publiques en place qui tardent à entrer dans la fidélité comtale.

Dès lors, l'histoire des premiers comtes de Foix est celle d'une conquête de l'espace et des droits d'un pouvoir public dans une zone mal contrôlée, où les fidélités sont rares et à une époque où la fragmentation du pouvoir croît rapidement. Au cours de la première moitié du XI^e siècle, ce pouvoir comtal nouveau s'établit un centre et stabilise les rares droits et biens qu'il possède à proximité. Le choix de ce cœur sur Foix est effectif dans les années 1030-1050 date à laquelle un acte le confirme⁵.

1.2. Des fortifications peu nombreuses

Deux actes fondamentaux éclairent les ouvrages de la première moitié du XI^e siècle. Il s'agit de l'héritage carcassonnais précédemment commenté et d'un acte des années 1030-1050 qui régit les relations familiales entre le petit-fils de Roger-le-Vieux, Roger, qui porte le titre de comte de Foix, et son oncle, fils benjamin de Roger-le-Vieux, Pierre, évêque de Gérone. Comme de tradition, l'oncle a autorité sur le neveu, mais l'aire politique du neveu est définie précisément et nominativement démontrant une évolution qui tend au partage⁶. Dans ces deux actes, tout comme à travers les prospections qui ont pu être menées sur le terrain, la faible quantité d'ouvrages fortifiés comtaux est tangible. Si ceux-ci sont déjà, en 1002, au cœur du pouvoir comtal et paraissent bien en être des points forts, leur nombre est encore réduit à quelques ouvrages anciens auxquels s'ajoutent de très rares ouvrages nouveaux (fig.1).

⁵ Première mention d'un comte de Foix. Original perdu. Copie fin XII^e et moderne : ADA, E 1. Copie Archives Nationales, J. 879, n°7. Editions : Devic-Vaissette 1872, V, acte 202, col. 405 - 408. Cros-Mayrevieille 1846, pp. 49-50, acte XXXIX.

⁶ Néanmoins, les biens que Pierre a reçu par héritage de son père Roger-le-Vieux, qui sont situés sur la domination de Foix - églises et abbayes- semblent être tous passés au pouvoir des comtes de Foix au cours du XI^e siècle, dans une dynamique de territorialisation et après la disparition de Pierre.

Fortifications comtales en comté de Foix au XI^e siècle

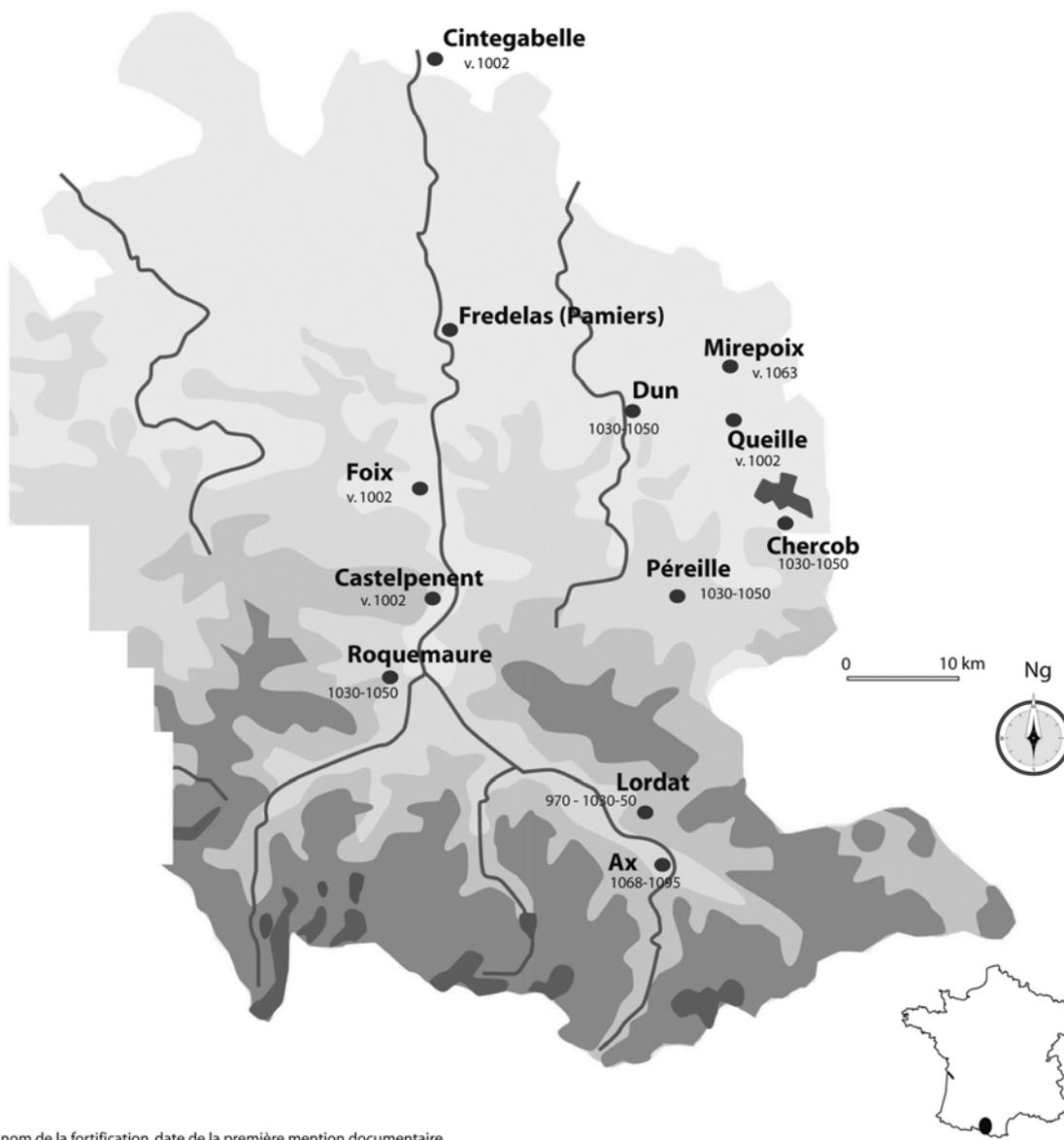


Fig. 1

Il est vrai qu'en 1002 l'acte traduit une plus grande confusion qu'au milieu du XI^e siècle dans les points forts symbolisant le pouvoir, oscillant entre les références aux *ministeria*, aux *convenientiae* et aux *castra*, tandis que deux générations après, les *castra* ou *castella* paraissent être les principaux organes de la domination. Vers 1002, on dénombre Cintegabelle⁷, Foix, Castelpenent et peut-être Lordat. En 1030-50, sont venus s'ajouter Dun, Pereille, Quercob, Roquemaure et Queille. Evidemment, les carences de la documentation écrite sont un danger dans cette analyse, mais il semble bien que l'on soit en présence de comtes dont les moyens sont limités et qui développent et entretiennent un petit nombre d'ouvrages fortifiés. Par moyens, j'entends non seulement leurs moyens financiers, mais

⁷ Qui dépend de la portion carcassonnaise de la division de 1002.

aussi ceux qui ont trait à la domination. A ce titre, l'exemple de la suzeraineté couserannaise est par extension très instructive : alors que les comtes de Foix ont théoriquement la *potestas* sur le comté et l'évêché du Couserans à l'ouest du comté de Foix, on ne connaît aucun château comtal sur ce secteur et on sait très bien que leurs pouvoirs y sont minimes voire uniquement théoriques et en voie de désagrégation. Ici, comme en vallée de l'Ariège, la puissance comtale se mesure en *castra*.

Il est intéressant de remarquer que les nouveaux châteaux de l'acte des années 1030-50 sont situés sur des zones d'attributions mal définies, spécifiquement à la frontière avec le Carcassonnais (fig.1). Ce secteur fut donc un lieu de surinvestissement comtal dès la première moitié du XI^e siècle ce qui pose le problème des relations des nouveaux comtes au sein de leur *familia* carcassonnaise. Grignotée de toute part, la domination comtale s'établit d'abord au centre et s'affirme ensuite dans la zone frontière familiale peut-être parce que cette expansion était plus aisée, moins conflictuelle donc moins ambitieuse et coûteuse⁸.

Mais la mention d'une fortification à Roquemaure, au cœur du Sabartès, dénote aussi de l'appétit des comtes de Foix vers le sud. D'emblée sur ce territoire la concurrence dut être difficile. Si les droits des comtes de Razès, définis dans la *convenientia* de Castelpenent (mentionnée dans l'héritage de Roger-le-Vieux), semblent avoir été relativement négligeables, ceux de seigneurs locaux bien implantés sont certainement plus concrets. La famille de Quié, dont le centre castral est situé juste sous Roquemaure est, jusqu'au début du XII^e siècle, le principal concurrent du pouvoir comtal sur la haute vallée. Le choix du site de Roquemaure est révélateur des caractères de l'ambition comtale. Ce château est un site montagnard en position dominante supérieure, isolé des habitats paysans en place. L'analyse architecturale de ses vestiges très dégradés tend à montrer qu'il s'agit peut-être d'un ouvrage plus ancien réutilisé par les comtes au XI^e siècle (fig. 2) (Guillot 1998a, 2, 121 et suiv.).

⁸ Certainement aussi, parce qu'elle fut réalisée alors que le fils aîné, Raimond, et le père, Roger-le-Vieux, meurent et que Bernard, le cadet, intervient donc en chef de famille sur son frère et son neveu.

Au sein de cette famille le pouvoir supérieur fut très disputé entre frères, neveux et cousins jusqu'à la définitive territorialisation dans les années 1070. La cohésion familiale a véritablement disparu à partir du milieu du XI^e siècle, après un dernier serment du comte de Carcassonne, Roger, au comte de Foix, Roger, ce dernier agissant encore en chef de famille (vers 1063. Original perdu. Edition : Devic-Vaissette 1872, V, col 524-527, acte 266.) Jusqu'à cette époque, les comtes de Foix sont souvent en position dominante. Même dans l'accord avec Pierre de Gérône, avant 1050, le partage des droits sur Carcassonne entre Pierre et le comte de Foix montre une suprématie sur les droits du comte de Carcassonne qui ne sont même pas mentionnés dans l'acte. Cette suprématie explique l'expansion du pouvoir comtal fuxéen facilitée vers l'est. La cession du comté de Carcassonne au comte de Barcelone se fit ensuite sans tenir compte des droits des comtes de Foix, alors probablement en conflit avec les Carcassonnais. La territorialisation des comtés à la fin du XI^e siècle compliqua l'expansion fuxéenne à l'est dès lors qu'elle s'opposa aux Trencavel, famille vicomtale au pouvoir à Carcassonne à partir du dernier tiers du XI^e siècle.

ROQUEMAURE

Commune de Génat
Carte I.G.N. Top 2147 ET
x : 538,51
Y : 3060,57
Z : 934

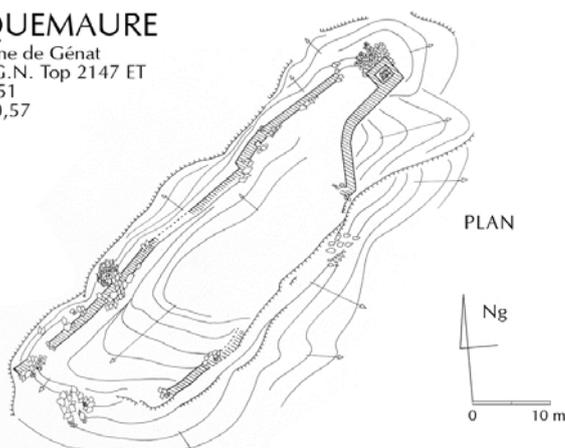


Fig. 2

Ce monument est clairement un site avant tout stratégique et militaire qui vient conforter la forteresse comtale de Castelpenent, située un peu plus en aval, et dont les caractères sont aussi purement stratégiques. Le choix de ces sites dénote d'une politique comtale castrale radicalement différente de celle des secteurs situés plus à l'est, en Mirapicien ou en Pays d'Olmes car elle est encore moins orientée vers les habitats préexistants. La question est intéressante. La montagne ariégeoise est peuplée et bien structurée de noyaux villageois agglomérés au moins dès le X^e siècle, vraisemblablement avant. Les quelques châteaux, finalement peu nombreux, que l'on décompte sur ce secteur ont pour la plupart été construits à proximité des habitats en place. Or, ceux dont disposent les comtes de Foix jusqu'au milieu du XI^e siècle sont inversement des ouvrages construits sur des sites nouveaux. Cette différence révèle une politique orientée sur une stratégie d'ensemble, mais aussi une œuvre qui se démarque des structures politiques et groupements sociaux en place, pour créer un concept nouveau, celui du comté de Foix.

Vers l'est, l'opposition aux comtes de Foix reste surtout familiale, celle des Carcassonnais et ensuite celle des Trencavel, tandis que vers le sud, en Sabartès, la compétition s'engage avec des familles seigneuriales anciennement en place donc dans une fidélité probablement bien structurée entre elles mais étrangère aux nouveaux comtes. L'expansion passe donc forcément par une phase primitive de domination militarisée en l'absence d'assises plus solides.

1.3. Un nouveau centre castral

Reste à tenter d'expliquer le choix du *castrum* de Foix comme centre de ce nouveau comté. Du château initial, construit à la fin du X^e siècle –sous Roger-le-Vieux- pour marquer l'autorité nouvelle carcassonnaise sur cette région, on ne connaît rien, car les vestiges ont disparu et aucune vraie opération archéologique n'a été menée sur le site. L'étude du bâti laisse percevoir au pied de l'actuelle tour de l'Arget quelques assises qui pourraient correspondre à une tour ancienne⁹. Cet emplacement est aussi le point le plus élevé du rocher ce qui renforce l'hypothèse d'une tour seigneuriale à la fin du X^e siècle sur ce

⁹ Blocs bien taillés, moyen appareil régulier, moellons calcaires autochtones liés au mortier de chaux, utilisation de bouchons. Les angles et le cœur du mur ne sont pas visibles. A la base de la tour et visibles en flanc est. Ce bâti s'apparente à celui que l'on observe au château de Durban (Durban-sur-Arize – 09) dans les portions les plus anciennes et que la documentation permet d'attribuer au moins à la fin du XI^e siècle.

sommet. Mais la reconstruction du bâtiment en question n'autorise plus que l'analyse de deux rangées de moellons à la base de la tour. Néanmoins, leur extension paraît moindre que celle de la tour actuelle ce qui suggérerait un bâtiment de superficie réduite car les assises visibles ne semblent pas correspondre à une fondation. Nul doute par contre que cette tour existe puisqu'elle est mentionnée en 1030-50¹⁰. Le choix du site même de Foix comme cœur du comté est révélateur d'un contexte géopolitique d'autant plus important que le comté est en train de se structurer à partir d'un noyau de droits et de territoires réduits. Foix est d'abord un ouvrage déjà ancien dans le second tiers du XI^e siècle. Il n'est évidemment pas localisé sur une marge ou une zone politique d'attribution mal définie comme le *castellum* de Dun ou celui de Roquemaure. Mais c'est aussi un pivot extrêmement bien choisi entre la montagne et la plaine, d'autant que les droits comtaux sont censés porter sur toute la vallée de l'Ariège, *via mercadal* entre Catalogne et plaine de Garonne. Soulignons en outre, que l'étude de la documentation démontre que des ouvrages tel Lordat sont déjà la proie de contestations, alors que Foix est un cœur indépendant de toute querelle. En outre, ce château domine un habitat dynamisé par la présence d'une communauté monastique, autour de l'abbaye de Saint-Volusien, qui forme le cœur de la ville médiévale de Foix. C'est certainement ce qui prédispose ce château plutôt que celui de Castelpenent à devenir le centre du nouveau comté. D'autant que l'ouvrage de Castelpenent est le nom d'une *convenientia* qui devait limiter le pouvoir des comtes de Foix au profit de droits des comtes de Razès.

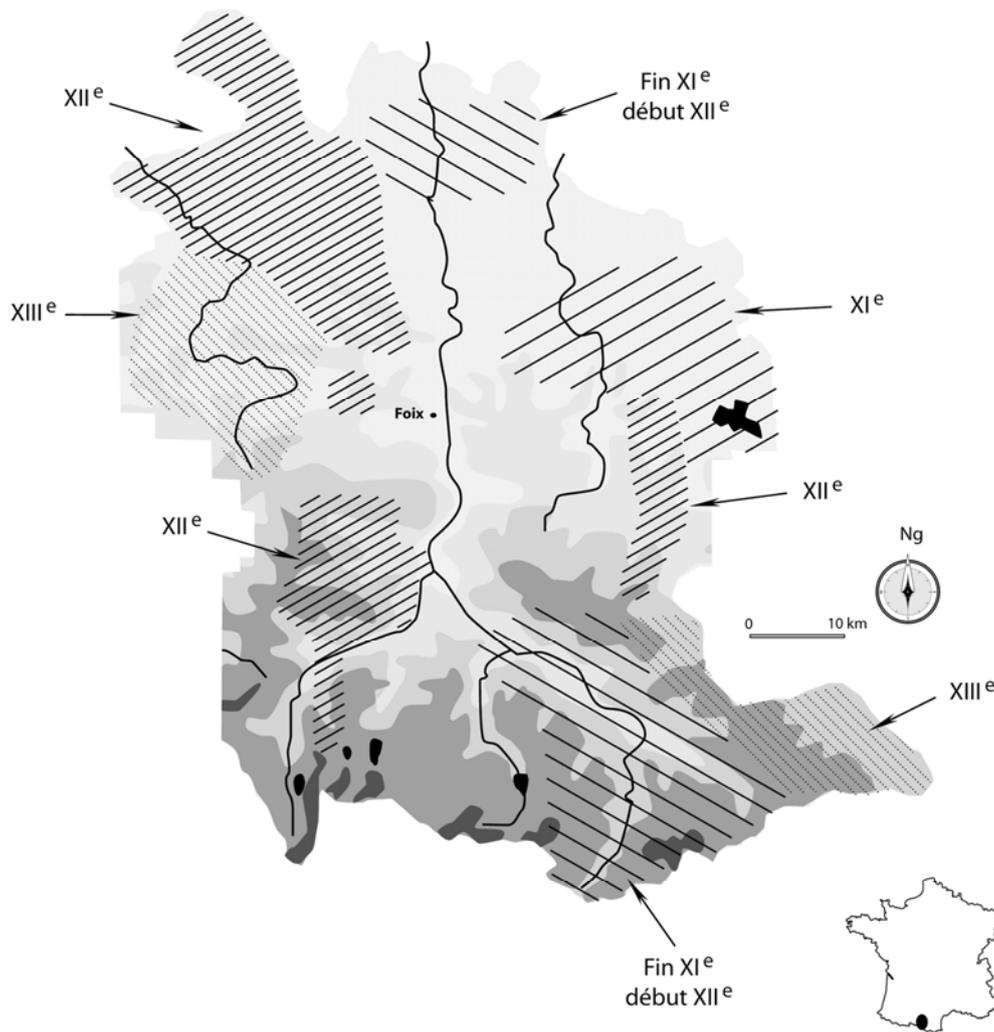
Château suffisamment récent pour être moderne, secteur bien dominé, habitat pré-urbain dynamique sont les caractères qui ont permis à Foix de devenir l'épicentre de cette entité politique en définition.

1.4. Territorialisation et premières expansions du pouvoir comtal

S'affirme dans la seconde moitié du XI^e siècle, une conquête d'élargissement sur un territoire théoriquement dominé mais où le pouvoir comtal subit d'énormes concurrences internes du fait de seigneurs locaux adultérins et externes du fait des comtés voisins en expansion notamment de ceux de Carcassonne et de Cerdagne. De fiefs de reprises en accords familiaux, le comté de Foix se territorialise lentement autour de la personne du comte (fig.3). La cohésion au sein de la famille carcassonnaise se délite définitivement. Mais l'homogénéisation du territoire et des droits sur la vallée de l'Ariège ne devient une réalité qu'au cours du XII^e siècle.

¹⁰ « Le pays et la tour de Foix ».

Zones de l'expansion comtale fuxéenne jusqu'au milieu du XIII^e siècle



Le fond de carte correspond à l'expansion maximale du comté

Fig. 3

Au fur et à mesure que le comté se structure, les enjeux et les méthodes de la domination comtale évoluent. D'abord enjeux de la conquête, les ouvrages fortifiés deviennent les outils de la domination comtale. Les fiefs de reprises permettent d'asseoir une domination effective sur les châteaux de village des familles seigneuriales locales tandis que les comtes conservent et créent des fortifications qu'ils détiennent directement et dont la gestion est dévolue à des châtelains, successeurs des *castlans*¹¹ du XI^e siècle.

Géographiquement, la structuration du comté s'est d'abord portée à la fin du XI^e siècle vers les mêmes territoires dont on devinait l'appétit dans l'acte des années 1030-1050. Elle s'affirme donc dans deux directions vers l'est au contact des Carcassonnais et vers le sud, en Sabartès (haute Ariège).

¹¹ Au XI^e siècle, le système des *castlans* en haute Ariège correspond à celui qu'à décrit Bonnassie 1975 - 1976, 571-573 ; 600-608 ; 696-698 ; 749-759, ... Ce sont les fidèles qui reçoivent la charge de la garde des *castra*. Ils sont choisis parmi les seigneurs les plus importants.

A l'est, elle se confirme autour des châteaux de Péreille et Dun et se poursuit aux dépens du domaine carcassonnais avec celui de Mirepoix, à la fin du XI^e siècle. Mais la géopolitique régionale a entièrement évolué dans l'intervalle. Non seulement l'individualisation du nouveau comté s'est heurtée sur ses marges à la domination carcassonnaise dont il était issu, mais surtout la vente du comté de Carcassonne au comte de Barcelone en 1067-1070, s'est réalisée à l'encontre des droits familiaux des comtes de Foix. L'opposition entre les Fuxéens et les Carcassonnais, dorénavant la famille vicomtale, est dès lors, très conflictuelle et rapproche les comtes de Foix de ceux de Toulouse dans un axe s'opposant à celui formé entre Carcassonne, Cerdagne et Barcelone. Preuve de cette nouvelle proximité entre Toulouse et Foix, dès la seconde moitié du XI^e siècle, les comtes de Foix privilégient les donations à Cluny ou à leurs filiales, tandis que ceux de Cerdane et de Carcassonne rattachent les leurs aux établissements de la congrégation de Saint-Victor.

En 1095 et 1126, des chartes de paix confirment les disputes entre les comtes de Foix et les Trencavel, vicomtes de Carcassonne¹², qui paraissent se clore en faveur des vicomtes puisque les comtes perdent la quasi-totalité de leurs droits au pouvoir comtal de Carcassonne. D'autant que certains actes montrent l'isolement politique des comtes de Foix comparés aux vicomtes de Carcassonne¹³. Cet isolement des comtes de Foix va jusqu'à exclure de leurs fidèles des seigneurs tels les Château-Verdun, pourtant sabartésiens¹⁴. En fait, nombre de seigneurs paraissent dans les décennies 1050-1120 jouer un double jeu entre les deux puissances qui s'opposent, alors que les différents serments qu'ils commencent à passer à la fin du XI^e siècle, tendent à créer une hiérarchie entre ces pouvoirs. Certains actes font même état de conflits opposant des Marqufave, Auterive, Quié ou Villemur avec les comtes, conflits dont les enjeux sont évidemment les *castra*¹⁵. Même si les vicomtes de Carcassonne réussissent parfois à s'immiscer jusqu'à un *castrum* comme Caralp, à quelques kilomètres à l'ouest de Foix, le véritable enjeu contemporain est bien la zone située à l'est de la vallée de l'Ariège, région de Mirepoix et Pays d'Olmes. La lutte se matérialise exclusivement dans les châteaux qui sont les points forts des actes de serments qui prolifèrent, serments dans lesquels « le *castrum* est l'aspect concret du lien de fidélité

¹² 1095, originaux perdus. Copies, Doat, vol. 165, f°240, f°228 et f°33. Editions : Devic-Vaissette 1872, VIII, acte 388 - I, col. 734-736 et acte 388 - II, col. 736-7. Dovetto 1997, actes 260 et 261, p. 61.

1126, copies Doat, vol. 166, f°107 et f°79. Editions : Devic-Vaissette 1872, tome VIII, acte 490 - II, col. 928-9 et acte 490 - I, col. 926-928. Dovetto 1997, acte 373, p.89 et acte 348, p.82.

¹³ vers 1111, original perdu. Edition : Dovetto 1997, acte 380, p.91.

Bernard Amiel, fils de *Guille*, s'engage à rendre le château de *Cheralb* à Bernard-Aton, fils d'Ermengarde dans les 40 jours suivant sa demande ou celle de ces intermédiaires : Guilhabert de Laurac, Bernard *Miro*, Pierre Raimond de Ravat, Ugo de Belpech, Raimond Guilhem de Villemur.

Raimond de Dun et Pons son frère font le même serment en ce qui concerne le château de Dun et donnent 1000 sous toulzas comme caution.

Ugo de Belpech, Raimond Guilhem de Villemur, Raimond Sans, Guillaume de *Tournabox*, Arnaud de *Castelverdu*, Bertrand de *Castelverdu*, Raimond de *Mascan*, Raimond de Dun et Pons son frère promettent au vicomte leur aide contre le comte de Foix s'il venait à rompre la paix.

¹⁴ A la fin du XI^e siècle, les actes cerdains montrent aussi l'appui que reçoit le comte de Cerdagne auprès de seigneurs de la région et du haut Razès dans sa tentative de conquête de la haute Ariège.

¹⁵ 1122, vers, original perdu. Edition : Devic-Vaissette 1876, V, acte 471-V, col 885.

Raimond Guilhem de Villemur, Raimond Aton de *Altaripa* et Guilhem Bernard de *Marchafava* font la paix avec Roger comte de Foix et lui rendent le *castellum* de *Saverdu*.

1133, mars non. 3, original perdu. Copie, Doat, vol. 166, f°155.

Arnaut de *Cher*, pour le salut de son âme mettant en exécution la pénitence qui lui avait été imposée donne à Roger, comte de Foix, la $\frac{1}{2}$ du *castrum* de *Cher* et donne l'autre moitié à ses descendants à condition qu'ils en fassent serment au comte de Foix.

créé » (Debax 2002 et 1997)¹⁶. Alors que les actes des années 1030-1050 révélèrent une expansion des comtes de Foix jusqu'au Chercob¹⁷, les chartes de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e siècle montrent que cet élargissement s'est réduit autour de Dun et de Mirepoix. Le Pays d'Olmes lui-même reste une zone mal définie car même si le *castrum* de Péreille paraît être resté sous la domination suzeraine des comtes de Foix, on y rencontre des droits avérés des comtes de Toulouse (Pradalié 1994, 35)¹⁸ et on y connaît surtout (jusqu'au moins au début du XII^e siècle) des *castra* dans la fidélité carcassonnaise comme Laroque ou Queille¹⁹.

Parallèlement des forteresses comme Lordat, Castelpenet, Ax et Roquemaure servent à l'expansion de la domination des comtes de Foix au sud contre la politique menée par les comtes de Cerdagne²⁰. La disparition de la famille comtale du Razès à la fin du XI^e siècle créa un vide politique sur ces espaces. S'en suit une lutte pour les possessions des *castra* de Lordat et d'Ax entre les comtes de Cerdagne et de Foix, histoire compliquée par les intentions adultérines des vicomtes de Cerdagne à l'encontre des comtes de Cerdagne. Les comtes de Foix s'appuient sur les vicomtes de Cerdagne pour contrer l'avancée des comtes de Cerdagne. Les comtes de Cerdagne s'appuient sur des seigneurs puissants du Razès – notamment la famille de Niort- à qui ils confient les *castra*. Mais les comtes de Foix assoient leur pouvoir par une politique subtile : en 1074, le comte donna à l'abbaye de Cluny tout le Lordadais, en fait le *termimium* de Lordat²¹. Cette donation est sans suite, c'est-à-dire qu'apparemment jamais Cluny, ou une de ses filiales, n'entra en possession du Lordadais. Ce fût en réalité un moyen de réaffirmer l'emprise des comtes de Foix face aux tentatives cerdanes de la seconde moitié du XI^e sur la très haute vallée de l'Ariège. L'acte de donation du Lordadais à Cluny est une précieuse description d'un château comtal et de son ressort : Lordat est l'unique forteresse dont dépend la *castellania*, quatorze habitats paysans sont dominés par ce *castrum*, dont l'écrasante majorité sont des habitats anciens de type caselier²². Dans les années 1070, se confirme ici, le faible nombre d'ouvrages de fortifications, mais le grand nombre d'habitats paysans anciens.

¹⁶ Il est particulièrement intéressant de souligner que ces premiers châteaux seigneuriaux ne naissent pas de la domination d'habitats paysans ou de seigneuries de volonté adultérine. Les châteaux seigneuriaux sur le secteur étudié se développent d'abord parce qu'ils sont le lien concret du serment : ces *castra* sont nés de la confrontation des familles locales avec les pouvoirs publics, ce qui est souligné par leur situation le plus souvent à l'écart des zones de peuplement et des centres paroissiaux, sans qu'il y ait d'objectifs de défrichements. La chronologie du mouvement de multiplication de ces châteaux seigneuriaux ne correspond pas au développement d'un nouveau type de seigneurie et de domination des paysans. Elle est le produit de la ou des suzerainetés, de la création d'une hiérarchie entre puissants. Le serment crée le *castrum*. La fonction de ces premiers châteaux seigneuriaux est complètement différente de ce qu'elle deviendra postérieurement lors du développement de villages puis de bourgs castraux.

¹⁷ Canton de Chalabre, Aude.

¹⁸ Droits portant notamment sur Montségur.

¹⁹ Mais l'expansion de la domination comtale de la maison de Foix se poursuit au-delà du conflit de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e siècle sur le pays d'Olmes qui sera peu à peu intégré au comté au cours du XII^e siècle. Le *castrum* de Dun lui-même est, dans cette période, l'objet d'un conflit entre Carcassonnais et Fuxéens. Il est rendu au comte de Foix au début du XII^e siècle, par un seigneur de Dun dont la fidélité est d'abord clairement carcassonnaise : au cours du conflit opposant les Fuxéens aux Carcassonnais la domination de certains *castra* dut être fluctuante, tout spécialement lors du départ en croisade de Roger à la fin du XI^e siècle. En effet, cette vacance du pouvoir comtal à Foix permit en premier lieu un rapprochement avec le vicomte et la vicomtesse de Carcassonne, mais dut aussi être pour ces derniers l'occasion d'asseoir leur domination sur ces territoires conflictuels.

²⁰ Cette expansion tend d'abord à recouvrir le domaine théorique de l'héritage de Roger-le-Vieux. Elle fut ensuite (à partir du XII^e siècle mais surtout au XIII^e siècle) élargie pour s'étendre sur le versant sud et notamment en Andorre.

²¹ 1074, copie : ADA, 1 J 22. Edition : Bernard-Bruel 1888, acte 3480, p. 587-590

²² L'habitat paysan sur le secteur de Lordat comporte de remarquables analogies avec ceux du pays axois et de la vallée du Videssos (Guillot 2000 et 2006b) ou d'autres secteurs pyrénéens (Cursente 1998). Les villages anciens de type caseliers, composés de quartiers irrégulièrement répartis et d'une église périphérique en position inférieure, sont largement majoritaires sur toute la zone de montagne.

Dans la même période, les comtes de Foix affirment leurs possessions sur les pays de la plaine ariégeoise. Le cartulaire de l'abbaye de Lézat permet de jauger de l'existence sur ce secteur de familles aristocratiques anciennes et puissantes. Jusqu'au XII^e siècle, les comtes disposent certainement de peu de droits sur cette région, mais ils vont très tôt créer un point fort pour asseoir leur autorité. A *Fredelas*, en parallèle avec un habitat monastique ancien²³, les comtes de Foix établissent un *castrum* qui se différencie ensuite de l'ancien habitat par un toponyme nouveau : Pamiers. Le parallèle entre le choix de *Fredelas* et celui de Foix est frappant et souligne le dynamisme des communautés pré-urbaines construites à proximité de monastères, mais aussi l'attraction des premiers comtes vers ce type de configuration. La proximité de la famille comtale de Carcassonne avec l'abbaye de Lézat aux Xe et au XI^e siècles est révélée par les actes du cartulaire. Avant les effets de la Réforme Grégorienne, ces abbayes (Lézat, Foix et Pamiers) sont des supports et des points forts de l'implantation des comtes de Foix. Normalement dépendantes de Pierre, évêque de Gérone, de par le partage échafaudé par Roger-le-Vieux, ces abbayes –ainsi que les autres droits de Pierre sur le comté de Foix- ont dû être captées par les comtes de Foix à la mort de l'évêque. La donation du comte de Foix à Cluny en 1074 montre que les possessions comtales sur *Fredelas* et aux alentours –au nord de Foix- sont loin d'être négligeables²⁴. Ce sont finalement tous les petits pays au nord, ceux de la plaine, qui sont le mieux maîtrisés par la famille de Foix : on devine déjà cette concentration du pouvoir comtal dans l'héritage de Roger-le-Vieux au tout début du XI^e siècle. Les petits pays de la plaine ariégeoise sont les seuls à être donnés à Bernard sans partage, indivision, ou usufruit de sa mère. En outre, au tournant des X^e – XI^e siècles, les donations de la famille carcassonnaise dominant à l'abbaye de Lézat qui est située dans ce secteur. Soixante ou soixante-dix ans plus tard, les comtes de Foix eux-mêmes donneront les deux abbayes de Pamiers (Saint-Antonin) et de Lézat à l'ordre de Cluny²⁵. Au cours du XI^e siècle, le pouvoir comtal et les abbayes de Foix, Pamiers et Lézat, nous semblent finalement plus en symbiose qu'en affrontement : tout montre que les comtes s'appuient sur les abbayes pour asseoir leur puissance, mais qu'en contre-partie, ils dotent largement ces monastères, soucieux de leur essor. Ce n'est qu'à partir du début du XII^e siècle, suite à la Réforme Grégorienne, que le pouvoir comtal croissant paraît être devenu le rival d'abbayes dorénavant plus soucieuses de leur indépendance. A l'aval de la vallée de l'Ariège, l'expansion se poursuit au début du XII^e siècle au nord avec la construction du *castrum* de Saverdun²⁶, lui aussi érigé à proximité d'un établissement ecclésiastique, le prieuré de Sainte-Constance dépendant de l'abbaye de Lézat. Ce qui étonne le plus dans cette histoire politique du comté à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle, c'est la moindre croissance numérique des *castra* par rapport au bilan qu'on peut en faire deux générations auparavant. Les *castra* comtaux sont toujours finalement encore peu nombreux, d'autant que certains, tel Dun, apparaissent dès lors sous l'emprise médiante d'un seigneur éponyme.

1.5. Des monuments difficiles à décrire

²³ Saint-Antonin.

²⁴ Sont aussi donnés un moulin, la majeure partie d'une forêt, un terroire, deux alleux et un casal au nord de Foix et proches de Pamiers.

²⁵ Donation directe de St-Antonin : Vers 1060. Bernard–Bruel 1888, I, p. 311, Devic-Vaissette 1872, V, acte 257, col 510-11. Lézat en 1073, *Gallia Christiana*, XIII, inst IV, 151.

²⁶ *Castrum* construit en 1119, d'après une charte de 1121. Original, Bibliothèque Nationale, ms lat., 9189, f° 146 v°. Edition : Devic-Vaissette 1872, V, acte 476-I, col. 896-7.

Malheureusement, les bâtiments ne nous sont que peu connus. Certains ont entièrement disparu, tels Mirepoix ou Laroque d'Olmès, d'autres ont été suffisamment remaniés pour que les premiers bâtiments soient difficiles à étudier.

A Foix, le château ancien est très délicat à entrevoir vu les énormes remaniements postérieurs qui ont eu lieu sur ce site²⁷. Cependant, il semble bien que le premier château comprenait une unique tour maîtresse (alors qu'à la fin du Moyen Âge il comptait trois tours), bâtiment quadrangulaire de superficie réduite. Or le sommet naturel du rocher de Foix est relativement ample et la tour était construite au plus haut, légèrement excentrée, ce qui laisse de grandes surfaces pour l'aménagement d'autres bâtiments sur le site. A Lordat, le bâti est aussi complexe puisque l'ouvrage a servi jusqu'au XVII^e siècle et qu'il existait un (ou plusieurs !) ouvrage antérieur au château du XI^e siècle sur ce sommet. Mais nous sommes aussi en présence d'une enceinte assez grande et d'un château comtal dont la superficie dépasse les 3000 m². A Roquemaure, l'espace délimité par l'enceinte couvre 2000 m² (fig. 2). Seul Castelpenent paraît plus réduit, du fait du site naturel lui-même. C'est là qu'est la clef : dans ce secteur de montagne, les choix sont ceux de sites naturels qui imposent leurs caractères à la fortification plus que l'inverse. Comme beaucoup de constructions médiévales, les *castra* comtaux sont de petits aménagements de grands reliefs naturels. Il faut souligner que ces premiers monuments sont construits sur des sites naturels particulièrement vigoureux. Des retailles du relief ont été réalisées, mais elles sont encore de faible ampleur d'autant que nombre de sites sont édifiés sur des calcaires à faciès urgonien particulièrement coriaces. La question du bâti de ces premiers ouvrages comtaux est aussi celle des matériaux employés. Nulle part n'a été démontré que le gros œuvre ait pu être entièrement en bois. Il semble bien que l'on soit en présence d'une continuité de l'utilisation de la pierre taillée, directement prélevée sur les promontoires castraux. La pierre est alors utilisée dans les éléments des ouvrages les plus importants et les plus ostentatoires. Toutefois certaines anomalies sont troublantes. A Roquemaure, par exemple, la prospection n'a pas permis de définir le site d'une tour maîtresse bien que les vestiges n'aient pas été épierrés après l'abandon, à moins qu'il faille considérer la toute petite tour décentrée comme la tour maîtresse, donc accepter un plan très archaisant d'éperon barré. L'enceinte y est constituée de pierres non liées au mortier.

Les quelques maçonneries anciennes sont souvent hétérogènes. C'est avant tout parce que les sites sont parfois d'anciennes fortifications reprises que l'on rencontre cette diversité. Là aussi, la volonté d'économie est patente dans le choix de sites anciens à peine remis au goût du jour et dont les vieux aménagements servent de fondements aux nouveaux, donc déterminent leur emplacement. Ainsi, à Lordat, le mur d'enceinte reprend une enceinte plus ancienne de type cyclopéen (fig.4).

²⁷ Non seulement le site a été perfectionné au cours du Moyen Âge, mais il a été entretenu et modifié à l'époque Moderne en tant que caserne, puis totalement bouleversé par sa transformation en prison du milieu du XVIII^e siècle à 1864. Il a en outre été restauré à la fin du XIX^e siècle par le gendre de VIOLLET-LE-DUC (Guillot 2004b, 6 et suiv.).



Fig. 4

A Foix, des fragments de murs anciens sont conservés dans la tour de l'Arget. Ces murs sont révélateurs d'un soin de la construction remarquable. L'appareil est ici de très belle qualité, très régulier (moyen) et les assises sont strictement horizontales (fig. 5).



Fig. 5

Les blocs sont bien calibrés et finement taillés dans un calcaire pourtant délicat à ouvrager. Ce mur lié au mortier de chaux, œuvre de maçons et de tailleurs de pierres expérimentés, s'apparente à des techniques de construction contemporaines des églises romanes de la vallée, mais peut aussi être rapproché d'ouvrages, tel le château de Durban-sur-Arize qui est érigé dans la même chronologie par un seigneur complètement indépendant des comtes ou tels que les quelques vestiges de la tour maîtresse initiale qui sont encore visibles sur le

château de Roquefixade²⁸. Dans cette chronologie les ouvrages castraux profitent donc d'une certaine recherche esthétique du parement qui se perd complètement dans les ouvrages postérieurs. Le soin apporté à la construction est donc possible, démontrant qu'il est le produit d'une volonté et que ce n'est nullement le manque de qualification ou de main d'œuvre qui induit des constructions de plus mauvaise qualité que l'on rencontre sur un site comme celui de Roquemaure.

Le caractère selon lequel l'utilisation du rocher et du relief est un phénomène architectural essentiel dans les fortifications comtales perdure bien au-delà des premiers temps du comté. En effet, les perfectionnements architecturaux plus savants ne sont connus dans des ouvrages qu'à partir de la fin du XII^e siècle et cette rusticité des ouvrages se maintient strictement au coeur du XII^e siècle tandis que la volonté d'adaptation à la topographie naturelle subsiste jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Les enceintes comtales sont alors toujours parfaitement liées au relief. A ce titre, le château de Lordat est un bon exemple : on y a préféré réutiliser une ancienne enceinte curviligne adaptée au relief plutôt que d'en reconstruire une nouvelle. L'aspect des enceintes est donc hétéroclite, le plus souvent de morphologie générale ovalisée puisque les reliefs le sont. Le soin apporté à la construction de ces enceintes est souvent moindre que ne l'est celui apporté aux tours maîtresses. L'appareil des moellons est toujours de plus mauvaise qualité, mais c'est souvent le travail de maçonnerie qui est plus frustré. Même si on repère d'indéniables litages horizontaux, l'aspect général des murs est désordonné, car les moellons sont moins bien calibrés. Existents aussi des niveaux en arêtes de poisson pour répartir les poussées verticales mais utilisés peut-être aussi dans un but décoratif. Cette technique paraît employée dès le X^e ou le XI^e siècle à Lordat, est connue dans des ouvrages de la fin du XII^e siècle tel Montréal-de-Sos. Le résultat est nettement plus décoratif dans la cas de Lordat qu'il ne l'est à Montréal-de-Sos, ce qui suggère une évolution des motivations de l'usage de cette technique.

La proximité des enceintes avec le relief en assure l'efficacité et il semble que ces enceintes n'aient jamais été très élevées. La construction curviligne dans l'axe du relief limite de toute façon la stabilité de ces murs, donc leur hauteur. Il semble que les enceintes initiales ont disposé d'une défense uniquement sommitale donc linéaire.

Aucune véritable ouverture de tir n'est connue pour cette haute époque. On dénombre quatre ouvertures situées au premier étage de donjons qui se rapprochent plus de fentes d'éclairages vu leur faible amplitude et l'absence de plongée. Deux d'entre elles sont réalisées de manière analogue à ce que l'on rencontre dans les églises romanes contemporaines et comportent notamment un linteau supérieur monolithe taillé en arc de cercle. Les deux autres sont construites avec quatre linteaux monolithiques formant l'encadrement extérieur de l'ouverture. A Lordat, des niches de section carrée sont aménagées au premier étage de bâtiments, dont une d'entre-elles dans la tour maîtresse.

On ne connaît pas en comté de Foix de vraies tours symboles telles celles que l'on dénombre nombreuses dans d'autres vallées pyrénéennes en Couserans²⁹ ou en Comminges (Pradalié 1990, 133–135). Les premières tours maîtresses sans être particulièrement grandes sont quadrangulaires et couvrent au moins 15 à 20 m² de superficie au sol (fig. 6).

²⁸ Cette tour pourrait avoir été une « tour-beffroi » (ou « tour symbole ») de petite surface au sol. Les parements externes de ces murs sont très réguliers constitués de petits moellons calcaires bien taillés et très réguliers. Ils ne sont visible que sur quelques assises et sur deux faces seulement.

²⁹ Par exemple, le château de Bramevaque, commune d'Arrien-en-Bethmale, Ariège.



Fig. 6

Dans celle de Lordat, comme dans celle de Foix, subsistent des vestiges d'étages planchéiés insérés sur des retraits du mur. Les murs de ces tours doivent donc être suffisamment épais à la base pour permettre ces retraits. A Lordat, on visualise encore trois niveaux dont le dernier doit correspondre au couronnement. Mais l'étude du bâti montre une reprise et l'on ne peut être certain de la hauteur de la première tour. Ces tours occupent toujours une place centrale ou presque au sein de l'ouvrage et sont construites au sommet du rocher sur lequel leurs fondations reposent.

2. Poursuite de l'expansion comtale

2.1. Un pouvoir définitivement hiérarchisé au profit des comtes

Le XII^e siècle et notamment sa seconde moitié est caractérisé par une période de croissance beaucoup plus rapide des *castra*, comtaux et seigneuriaux (fig. 7).

Fortifications comtales et fortifications inféodées aux comtes de Foix dans la seconde moitié du XIIe siècle d'après la documentation écrite



Fig. 7

La documentation écrite relative aux châteaux comtaux subit un hiatus presque complet au cours de ce siècle en l'absence de traités familiaux ou de serments des comtes de Foix à d'autres puissants. Mais il semble bien que la plupart des ouvrages que nous rencontrons dans les documents du début du XIII^e siècle sont en place depuis une ou plusieurs générations. En l'absence de conflit majeur sur le comté –soulignons que les comtes de Foix ne participent que peu à la Grande Guerre Méridionale³⁰– cette croissance des forteresses dénote d'un progrès de la domination comtale, plus que d'une nécessité militaire.

³⁰ Il semble que cette guerre n'ait pas affecté les terres de la haute Ariège. Les comtes de Foix interviennent en Razès au milieu du XIIe siècle contre Trencavel.

La croissance des serments féodaux aux comtes fait d'abord entrer dans le *corpus* d'ouvrages dévolus une quantité de plus en plus importante de petits ouvrages plus ou moins proches d'habitats paysans. La suzeraineté de ces seigneuries et de leur *castrum* est tout au long du XII^e siècle une des démarches obsessionnelles de la politique comtale. Elle permet la poursuite de l'élargissement politique de l'emprise des comtes sur la vallée de l'Ariège jusqu'à créer un comté homogène composé des vallées de l'Ariège et de ses affluents, auxquels s'ajoutent la haute vallée de la Lèze, le Daumazan et les pays de l'est, Mirapicien, Dunois et Pays d'Olmes.

De la dispute sur certains secteurs, découle des créations de villages castraux sensés concurrencer les villages seigneuriaux rivaux. Dans le bassin de Tarascon, par exemple, les comtes de Foix développent un habitat qu'ils subordonnent à un château (Tarascon) pour prendre le pas sur celui des seigneurs de Quié. Dans le haut bassin du Vicdessos, le développement du village castral d'Auzat est censé faire de l'ombre à celui du *castrum* de Vicdessos –habitat principal et ancien- qui reste dans la dépendance des seigneurs de Rabat jusque dans les années 1160. Dans une stratégie de valorisation politique et économique, les comtes s'appuient donc dès le XIII^e siècle sur des châteaux neufs auxquels sont subordonnés des habitats paysans, mais aussi des marchés, puis des foires dès le début du XIII^e siècle. Une évolution est ici sensible : en l'absence de fief de reprise acquis aisément, de fidélité rapide des seigneurs locaux, les comtes ont mis en place une politique qui constituait à créer de nouveaux pôles castraux de peuplement par le biais d'ouvrages souvent construits à proximité d'habitats anciens sur des sites beaucoup moins prééminents que ceux des premiers châteaux. Ces châteaux neufs sont les outils de la dilatation du comté, mais ne sont pas présents partout. Dans le nord du comté, les ouvrages comtaux nouveaux sont exceptionnels et l'expansion s'accomplit plus par la mainmise sur les seigneuries locales par le biais des serments que par l'investissement sur de nouveaux sites. Les concurrences y sont plus faibles. Les anciens châteaux sont conservés, tels Saverdun, mais les comtes en organisent l'inféodation à des seigneurs et se désengagent de leur garde directe. Faut-il comprendre que les châtelains sont devenus des seigneurs vassaux ? C'est tout à fait crédible et c'est bien ainsi que sont nées certaines familles seigneuriales telles celle de Lordat ou peut-être celle de Dun. Il paraît probable que cette croissance du pouvoir comtal s'est finalement faite avec l'accord des élites locales anciennes et ce malgré les résistances dont nous témoignent les différents conflits entre seigneurs et comtes de Foix. Mais finalement la toujours faible quantité d'ouvrages véritablement comtaux tend à prouver le faible fondement de cette expansion au XII^e siècle. Les fiefs de reprise engagent réellement peu les seigneurs vassalisés, le comte prend leur château et le leur rend de suite contre l'hommage. Si la vraie progression est bien dans la sujétion à partir du dernier tiers du XII^e siècle de la quasi-totalité des élites seigneuriales de la région, rien ne démontre que cette sujétion ait été pesante. L'étude des témoins des actes comtaux indique que le cercle des fidèles se constitue lentement. Peu de familles sont régulièrement dans la proximité des comtes au XII^e siècle et les grandes familles seigneuriales, même après avoir reconnu la suzeraineté comtale tardent à apparaître aux côtés des comtes³¹. Ce n'est que dans la seconde moitié de ce siècle que les témoins commencent à être régulièrement issus de quelques familles qui assument donc le conseil³². Les alliances matrimoniales de la famille

³¹ Les Belpech et les Verniolle sont les seules familles qui fournissent régulièrement des témoins des actes comtaux tout au long du XII^e siècle.

³² On rencontre le plus souvent les : Durban, Arnave, Auterive, Péreille, Villemur, Dun, Montaud en sus des Belpech et Verniolle toujours présents.

comtale ne permettent pas plus de rapprochement et on a l'impression qu'elles organisent des trêves plus que des amitiés³³. En outre, le chétif développement de l'administration comtale, ajouté au petit nombre des sites castraux servant directement la politique du comte, suggèrent un contrôle réel de faible profondeur, même si sa superficie s'amplifie nettement.

Au XII^e siècle, probablement dans la seconde moitié de ce siècle, le seul véritable effort d'édification de fortifications comtales est concentré au sud, dans le Sabartès. Car non seulement des villages castraux nouveaux y sont mis en place mais on rencontre dans la haute vallée de l'Ariège un nouveau type d'ouvrage, celui de la fortification délibérément isolée du monde paysan et plus particulièrement dans un premier temps, celui des grottes fortifiées.

2.2. Une stratégie évolutive, grottes fortifiées et glacis de forteresses

Certes les villages castraux comtaux continuent d'être développés parce qu'ils représentaient des instruments autant économiques que politiques.

Mais d'autres ouvrages virent le jour dès le XII^e siècle. Commença alors la construction de fortifications rompant délibérément avec le monde civil, à visées plus purement stratégiques et qui révèlent l'appétit politique des comtes.

On assiste à la mise en place d'un système défensif puissant, un glacis de fortifications, réseau formé d'ouvrages de caserne répondant à des critères stratégiques indéniables. Mais le XII^e siècle ne connaît qu'une ébauche de ce réseau qui fut surtout concrétisé au XIII^e siècle, vraisemblablement à cause du coût qu'il représentait, alors que les comtes dans la seconde moitié du XII^e siècle paraissent encore disposer de moyens financiers réduits.

La proximité des grands axes de communications et le perchement sont les deux principaux critères du choix de ces nouveaux sites : ces monuments sont de véritables nids d'aigles juchés au-dessus des voies de communication. Leur originalité est que beaucoup d'entre eux et notamment les premiers –ceux de la seconde moitié du XII^e siècle- sont des fortifications en grottes, aujourd'hui nommées *spoulgas*³⁴. La grande quantité de porches présents dans les falaises au-dessus des grandes vallées glaciaires est visiblement une des explications de ce phénomène. Mais on peut aussi proposer une analyse complémentaire : ne faut-il pas voir dans ces grottes fortifiées des ouvrages moins coûteux que les châteaux, mais tout aussi efficaces ? En effet, la fortification d'une grotte ne demande que la construction d'un seul mur, barrant un porche, alors que l'édification d'un château est nettement plus complexe. Or, parmi les fortifications comtales formant glacis apparaît une hiérarchie de moyens entre quelques rares grands ouvrages (Lordat, Foix, Montréal-de-Sos, Castelpenent) et de petits points forts essentiellement constitués par les grottes. Soulignons aussi la proximité entre le pouvoir public et les grottes : ces dernières ne sont jamais utilisées comme fortifications par des seigneurs locaux. Or, dans des régions proches, mieux éclairées par la documentation écrite, tel le comté d'Urgell, on devine un véritable intérêt du pouvoir public pour les entrées des cavités au moins dès la fin du X^e siècle (Guillot

³³ Telle celle réalisée entre un Marquéfave et la fille du comte en 1162. Original perdu. Edition : Devic-Vaissette 1872, V, acte 648, col. 1257-8.

³⁴ Le premier acte -en 1213- mentionne des *cauna*, donc utilise le vocable occitan le plus classique pour désigner une grotte. Les actes postérieurs, dès le second tiers du XIII^e siècle, utilise le terme roman *spulga*, dérivé du latin *spelunca* qui a subsisté dans la toponymie locale pour désigner ces grottes fortifiées. Contrairement à *cauna*, ce terme est restrictif car il ne s'applique qu'aux seuls ouvrages fortifiés. La formation de ce terme nouveau marque à la fois le particularisme et la nouveauté des monuments.

2006a). Nous n'en comprenons pas encore les raisons, mais le mouvement de fortifications des *spoulgas* par les comtes de Foix correspond peut-être aux mêmes motivations, ou au moins à une volonté d'imitation.

Les grottes fortifiées du Sabartès sont donc des châteaux comtaux, ouvrages militaires servant au contrôle de l'espace défini par l'élargissement de ce pouvoir au Moyen Âge central. Leurs sites sont choisis au cœur des possessions comtales, car il s'agit bien évidemment de contrôler des espaces dominés et non pas une frontière dont la formation n'est pas achevée, à peine esquissée. Mais au-delà du simple contrôle de l'espace, ces grottes sont de véritables points forts du paysage politique comtal.

Ces premières grottes fortifiées sont des bâtiments extrêmement simples, sites naturels défensifs à peine aménagés (Guillot 2005a et 1998b). Un mur unique barre un porche lui-même situé en hauteur dans la falaise. En arrière du mur, quelques coups de pics et mortaises organisent un aménagement planchéié, s'étageant suivant les possibilités du site, d'un à quatre étages. Le mur barrant le porche représente la seule construction défensive. Leur protection est peu savante, linéaire, limitée à la partie haute du mur, et peu active, réduite à quelques merlons exceptionnellement percés d'archères. En fait leur valeur militaire tient essentiellement au perchement qui peut atteindre cinquante mètres dans les sites les plus inaccessibles. Cet aspect tend à les rapprocher des tours maîtresses des châteaux dont la porte est perchée³⁵. Certaines grottes connaissent une fortification en arrière du mur qui n'apparaît pas vraiment comme un réduit fortifié à part entière, mais plutôt comme un cœur résidentiel ou fonctionnel de l'ouvrage. Ce réduit peut être à nouveau barré d'un mur maçonné ou en bois comme dans la grotte de Verdun (fig. 8).

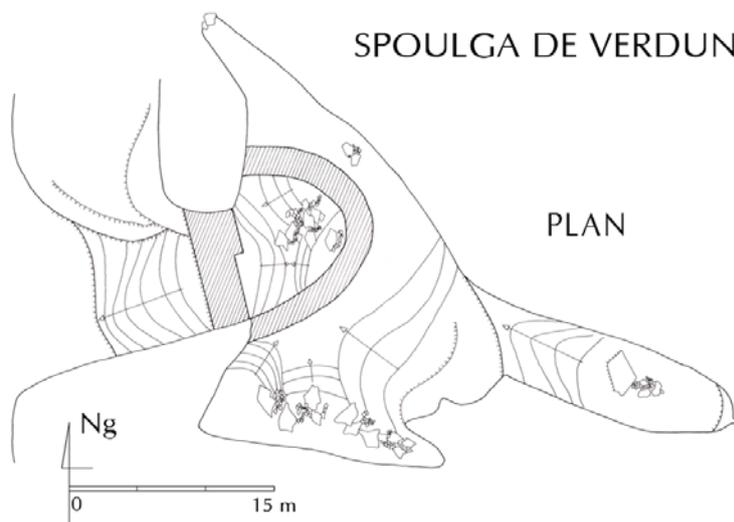


Fig. 8

Outre la simplicité architecturale de ces ouvrages, il faut souligner le contexte modeste et rustique des techniques de construction. Les murs sont maçonnés mais de facture désordonnée : disons clairement que l'appareil est très irrégulier et les moellons peu voire pas taillés, juste équarris, suggérant que l'activité de taille est le fait de non-spécialistes. Même les parties les plus soignées -tels les encadrements de portes ou les crénelages- ne sont qu'à peine mieux réalisées. La roche utilisée est prélevée dans les grottes. La

³⁵ Dont des exemples contemporains sont toujours visibles dans la région notamment au château de Foix ou à la Tour de Carol.

maçonnerie est un peu plus soignée, mais dépréciée par l'irrégularité des blocs employés bien qu'on repère des niveaux ou des rattrapages réguliers assurant une horizontalité des assises remarquable vu les moellons irréguliers utilisés. Les murs de ces grottes sont peu épais (autour de 60 à 80 cm).

En fait, la fortification doit être efficace et peu coûteuse et les châteaux en grotte le sont assurément. Mais –contrairement à un château comme celui de Foix- ces monuments n'ont nul besoin d'être beaux ni soignés. Songeons, que les sites de hauteur sont déjà largement impressionnants et qu'il n'est nul besoin d'insister par une architecture complexe et coûteuse. La diffusion de ce type de forteresses privilégie en outre la quantité, multipliant rapidement les sites de grottes fortifiées sur peu de kilomètres. Le véritable bilan est délicat à faire vu la carence de la documentation écrite et l'absence de recherches archéologiques d'ampleur sur ce sujet mal connu. Mais on peut estimer que 6 à 10 sites en grottes existaient à la fin du XII^e siècle dans un rayon de moins de 8 km autour de Tarascon. Les grottes contrôlaient les axes de communications, créant un glacis autour de Tarascon de tous les côtés, sauf au nord vers Foix. Leur densité provient des conditions naturelles favorables et de la nécessité de contrôler ces axes de la haute Ariège puisqu'elles s'associent aux ouvrages comtaux de Lordat, Ax, Montorgueil, Castelpenent et Tarascon. Mais leur concentration est suspecte de révéler davantage. Leur grand nombre sur le long de l'Ariège en amont de Tarascon pourrait établir un tampon militarisé vers une zone moins bien contrôlée à un moment donné. Mais pour pouvoir jauger de cette intention, il faudrait assurément pouvoir mieux dater la construction de ces premières grottes.

Le caractère plus rustique qu'auparavant de la taille des moellons se retrouve dans les châteaux comtaux comme dans les grottes dès la fin du XII^e siècle et tout au long du XIII^e siècle (fig. 9).



Fig. 9

L'unité du style de la construction des murs des fortifications comtales, châteaux ou grottes, de la fin du XII^e siècle jusqu'au cœur du XIV^e siècle est remarquable et constitue un excellent marqueur chronologique. L'aspect général de la construction est privilégié, plutôt que son détail, ce qui révèle une nette évolution par rapport à la période précédente. Des blocs de volume moyen, juste taillés au marteau, autochtones, liés au mortier dans une organisation finalement relativement bien assisée, sont les caractères communs de murs le plus souvent peu épais et construits selon la technique du blocage à grand renfort de chaux très grasse. Parfois, quand on le pouvait, les blocs qui constituent les parements ont été simplement récupérés aux alentours, soit en réemplois d'anciennes constructions, comme dans le donjon de Montréal-de-Sos, soit par ramassage de galets erratiques polychromes comme dans l'enceinte du château de Tarascon. Dans le premier cas, le volume disparate des blocs entre réemplois et tailles récentes impose des dédoublements d'assises et conduit à observer des épaisseurs d'assises très inégales. A partir de la fin du XII^e siècle, on ne rencontre plus de moellons d'appareil régulier du type de ceux observés pour les périodes précédentes. Les pierres d'angles ou les linteaux de portes sont parfois plus élégants,

suggérant que le travail des tailleurs de pierre spécialisés se réduit aux ouvrages délicats. La construction montre que ces angles sont montés en premier, avant les assises, ce qui oblige à insérer de nombreux bouchons. Cependant une régularité remarquable caractérise les niveaux des assises qui conservent une horizontalité presque parfaite. Sur certaines élévations on peut voir que cette recherche d'horizontalité est cadencée. On repère généralement toutes les trois assises, un niveau de rattrapage soigné dans le but de retrouver une horizontalité mise à mal par les deux assises qui sont au-dessous. Ces techniques démontrent des compétences sérieuses des maçons ou des maîtres-maçons. Pas plus que pour les siècles précédents, aucune technique élaborée telle l'insertion de moellons en boutisse n'est connue. Il semble bien que nombre de ces murs étaient enduits, soit complètement par un enduit léger, soit en pierre à vue, en face interne comme externe. Les murs comportent toujours quelques encoches de boulins, le plus souvent inégalement réparties sur une seule face. Dans les monuments directement situés au-dessus du vide, l'échafaudage était monté en face interne. Mais si le mur ne dominait pas directement une verticalité, on retrouve toujours les boulins à l'extérieur. Parfois les encoches de boulins transpercent le mur et servent de fente d'éclairage.

Quand elles ont pu être observées, les fondations de ces tours sont de deux types. La quasi totalité semblent reposer sur le rocher et une encoche d'une quarantaine à une cinquantaine de centimètres y a été creusée. La fondation de la grosse tour de Montréal-de-Sos est atypique puisqu'elle est constituée d'un élargissement du mur bâti avec des blocs de granite et de gneiss –alors que la tour est faite de moellons calcaires– reposant dans un gros tertre de varves glaciaires. La présence de ce tertre ne se justifie pas pour des raisons défensives car la protection est assurée par un site naturel vigoureux. La tour maîtresse est en fait périphérique au promontoire castral, elle en défend l'accès. En conséquence, elle a été construite sur une motte appuyée sur les flancs du sommet, érigée de manière à dominer légèrement le promontoire et à en condamner l'entrée (Guillot 2005b). C'est un système de défense savant, mis en place au tournant des XII^e et XIII^e siècles, et qui dans l'état actuel de nos recherches est unique dans cette chronologie³⁶. C'est à ce jour la seule motte connue en haute vallée de l'Ariège et sa fonction semble à la fois symbolique et défensif. Ce soin de l'aménagement initial de Montréal-de-Sos doit vraisemblablement son existence à un contexte géopolitique difficile pour les comtes faces aux seigneuries locales puissantes en amont de la vallée du Vicdessos : ce château aurait été un lieu de surinvestissement aux débuts de son existence pour soutenir la nouvelle suzeraineté comtale.

Le phénomène marquant de la fin du XII^e siècle, qui fût conforté au XIII^e siècle, est donc la naissance d'un réseau fortifié comtal purement militaire et stratégique en Sabartès, au sud du comté.

Dans l'étude architecturale des monuments du comté de Foix, le type de la forteresse isolée est apparu clairement défini tant d'un point de vue architectural que chronologique. Les quelques châteaux qui sont combinés aux grottes sont construits entre la fin du XII^e siècle –Montréal, Montgrenier ou Montorgueil³⁷– et le milieu du XIII^e siècle –Calamès-. Ils

³⁶ Un parallèle est peut-être possible à Foix. Mais l'énorme quantité des gravats engonçant le château, ajouté aux amples perturbations postérieures et à l'absence de fouilles ne permet pas de se faire une idée précise du relief sur lequel la première tour (dite de l'Arget) a été construite.

³⁷ L'analogie toponymique de ces 3 sites est révélatrice d'une probable unité de temps de leur création. D'autant que les toponymes en Mont- sont très peu nombreux dans ce secteur.

sont complétés par les villages castraux comtaux existant et par des fortifications récupérées sur des seigneuries qui disparaissent telles celles de Montailou ou de Quié. Les sites des châteaux sont choisis comme ceux des grottes au-dessus des voies de communications majeures. Ils sont construits sur des reliefs vigoureux : la falaise qui limite le château de Calamès au sud mesure plus de 250 m de haut (fig. 10).



Fig. 10

Les enceintes restent strictement liées au relief, le plus souvent uniques. En effet, seul à Lordat et à Foix³⁸, l'enceinte est dédoublée, mais elle ne l'est que sur une face seulement de l'ouvrage (fig.11).

³⁸ Le château de Foix est sommairement décrit dans un acte de 1272 : [...] passant devant la fontaine (*fons*), le seigneur Pierre de Durban et le seigneur Gauffroy passèrent à la porte à verrou dudit château, qui est avant la maison (*domus*) dans laquelle la seigneur comtesse de Foix a coutume de résider, sous l'église (*ecclesia*). Et d'une autre porte à verrou du château qui s'appelle « *del torn* » jusqu'à la tour neuve (*turris nove*) qui est au milieu du château [...]. Original perdu. Copie, Doat, vol. 173, f°144. Edition : Devic-Vaissette 1872, X, acte 8, col 107-108.

CHATEAU DE LORDAT

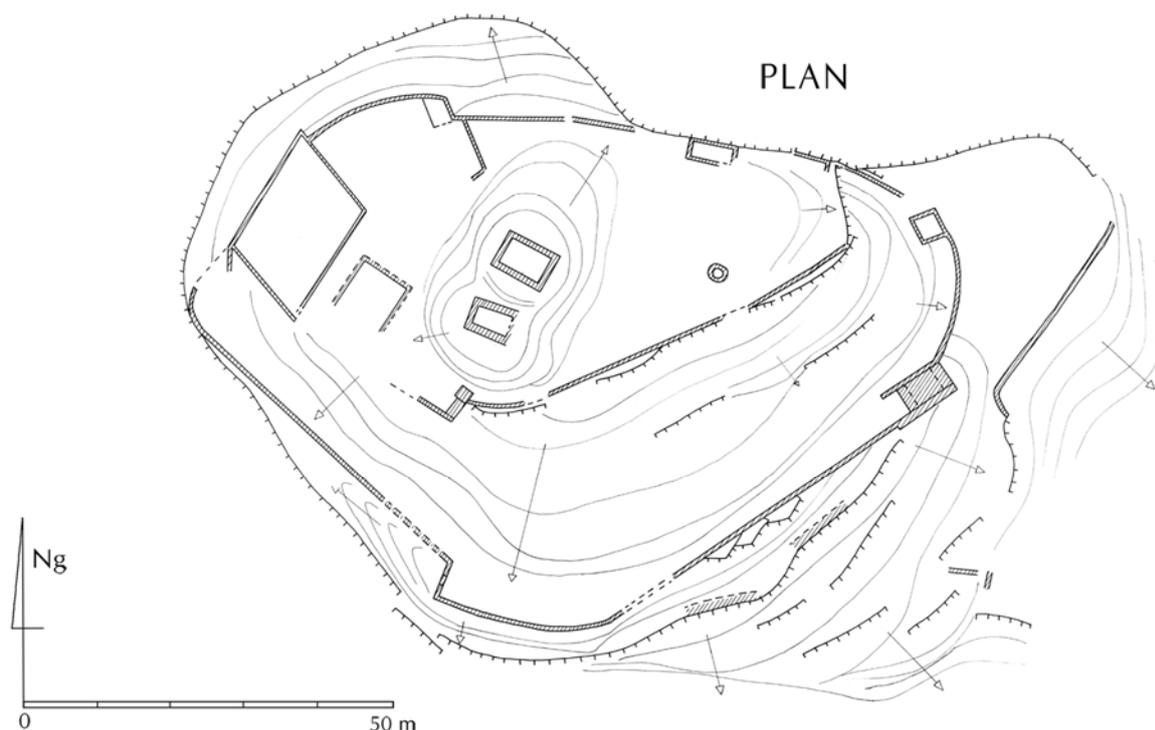


Fig. 11

Sur les pans de murs dont on conserve des vestiges apparaissent quelques meurtrières. Elles sont toujours quadrangulaires à simple ébrasement. Elles sont irrégulièrement réparties et finalement relativement rares dans les remparts, se concentrant dans des ouvrages plus soignés comme les entrées ou les tours. Il semble néanmoins que les ouvrages du XIII^e siècle comportent un nombre plus important d'ouvertures de tir que les châteaux antérieurs. Elles sont d'ailleurs a priori ajoutées lors de réaménagements de ce siècle, tels les travaux de renforcement de la première grotte de la *spoulga* de Bouan. Leur nombre encore faible, leur ébrasement interne étroit et sans ampleur additionné au fait qu'elles ne sont pas systématiques n'en font que des accessoires de la défense. Peu d'entre elles, même en situation haute, permettent de vrais tirs fichants qui restent uniquement possibles depuis le sommet des murs où restent concentrés les moyens défensifs. Ces ouvertures de tirs sont utilisées pour aider à la défense sur des points précis et l'espace qu'elles surveillent est très restreint. Elles restent malaisées d'utilisation et on ne connaît aucune chambre de tir. Leur hauteur n'est pas adaptée à l'utilisation d'arcs et se sont des « arbalétrières ». Enfin, on ne connaît dans aucun ouvrage du XIII^e siècle d'amélioration de l'extrémité inférieure des ouvertures de tir, sous quelque forme que ce soit. Les premiers étriers apparaissent dans la porte d'une ville comtale qui fut reconstruite à la fin du XIV^e siècle et l'on peut se demander si leur véritable raison d'être n'est pas avant tout décorative.

Les ouvrages de flanquement des enceintes des châteaux comtaux de la fin du XII^e siècle au début du XIV^e siècle restent aussi peu nombreux. Jamais disposés régulièrement, ils peuvent servir à renforcer la défense sur les points faibles des sommets. Le système qui paraît le plus ancien est composé de deux tours –plus rarement trois- quadrangulaires disposées aux deux extrémités de l'enceinte. A Lordat, l'une des tours prend la forme d'une tour porte et il semble que ce soit le même schéma qu'il faille appliquer à Montréal et à Foix. Par contre, sur

le site plus réduit de Montorgueil, on ne retrouve pas de vestiges d'éventuels flanquements car l'enceinte a quasiment disparue.

Distinctement, les fouilles archéologiques sur le site castral de Montailou ont montré que si ce château comportait bien deux ouvrages de flanquement à l'enceinte -les tours dites de Comus et de Prades- ces ouvrages étaient construits en encorbellement (Cazes 2002 et 2004). Or, les recherches archéologiques ont aussi montré que le château avait été entièrement réaménagé lors de la prise de possession comtale au milieu du XIII^e siècle. Il faut donc conjecturer une évolution dans le flanquement des enceintes entre les sites comtaux de la fin du XII^e siècle et ceux du milieu du XIII^e siècle. Car Montailou ne paraît pas être une exception puisque l'enceinte du château de Calamès -site construit entre 1213 et 1272- ne comporte pas non plus de vestiges au sol d'ouvrage de flanquement. De même qu'à proximité de Montailou, dans le village de Prades, l'enceinte encore visible, qui dut être mise en place sensiblement dans la même chronologie que la réorganisation de Montailou par les comtes de Foix, ne comporte que des vestiges d'un ouvrage en encorbellement sur un coin du rempart³⁹.

Dans les villages castraux comtaux tels Tarascon, Foix, Ax, Vicdessos, Saint-Ybars, Le Carla, La Bastide-de-Sérou ou d'autres, les murailles villageoises sont, dès le courant du XIII^e siècle, liées aux consulats mis en place par les comtes et qui permettent le développement démographique et économique plus rapide de ces agglomérations. Entretien souvent très tardivement par des communautés soucieuses de sécurité mais surtout vigilantes à délimiter leurs privilèges dans l'espace et dans une optique ségrégative, elles ont toujours été presque entièrement réparées ou modifiées sauf quelques pans de murs de moindre importance dont l'étude est imprécise mais laisse entrevoir des techniques de construction de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle tout à fait comparables à celle des murs d'enceinte des châteaux. La réussite de ces bourgades conduit classiquement à l'élargissement des murailles. A Saint-Ybars, seulement, le bâti est plus soigné et la défense plus savante. Les vestiges montrent que des archères sont disposées régulièrement en défense de points faibles, tandis que le village est entouré d'un fossé profond. Le soin apporté à la construction du rempart est marqué par la qualité de taille des moellons et la construction d'un mur au tracé rectiligne. Cette particularité s'explique probablement par une différenciation chronologique et fonctionnelle. Saint-Ybars est un peuplement de frontière, de type bastide. Avec l'apparition d'une administration royale efficace sur le Languedoc et le comté de Toulouse, se multiplient les opérations de peuplement des marges du comté dans le cadre de la définition d'une frontière plus linéaire avec les territoires dépendant du roi de France. Saint-Ybars est donc un village entièrement réorganisé par une fortification nouvelle, soignée parce que située dans un secteur de surinvestissement comtal dont la qualité doit pouvoir marquer le pas sur des ouvrages royaux concurrents⁴⁰.

On peut s'étonner de la faiblesse défensive générale de ces ouvrages de remparts des châteaux et villages comtaux. Il faut y voir plusieurs justifications. La vigueur des reliefs naturels représente certainement l'explication la plus pertinente. Mais il faut aussi souligner la faible activité militaire véritable de cette zone, qui ne connut ni les opérations de la Grande Guerre Méridionale dont les comtes de Foix se sont tenus isolés, ni les opérations de la Croisade limitées à l'est et au nord du comté.

³⁹ Discussion avec Jean-Paul CAZES.

⁴⁰ La mise en place de cette bourgade sur un habitat pré-existant est l'objet d'un paréage entre le comte de Foix et l'abbaye de Lézat en 1241. Original perdu. Copie, Doat, vol. 101, f°92. Editions : Ourliac-Magnou 1984-1987, acte 925 - Devic-Vaissette 1872, V, acte 430, col. 1792

Cependant, dans ces ouvrages comtaux de la fin du XII^e siècle au début du XIV^e siècle, des nouveautés apparaissent.

L'usage de la citerne se généralise dans presque tous les monuments comtaux. Alors que les premières grottes ou châteaux de la fin du XII^e siècle n'en connaissent pas, on en rencontre dans tous les sites construits ou réaménagés au cours du XIII^e siècle. Il est vrai que l'eau est loin d'être un problème crucial dans la région car la pluviométrie est importante : le long siège du *castrum* de Montségur au milieu du XIII^e siècle ne connaît d'ailleurs aucune pénurie d'eau, même si ce site karstique ne comporte aucune source. Il faut donc comprendre l'insertion de citernes dans les ouvrages comtaux comme une valeur ajoutée dans le confort peut-être plus qu'un attribut de la défense. Les châteaux seigneuriaux incluent d'ailleurs à la même époque beaucoup plus rarement ce type d'aménagement. Les citernes peuvent être plus nombreuses en grotte, car ces sites se prêtent évidemment mal à la récolte de l'eau, puisqu'ils sont entièrement abrités. La *spoulga* de Bouan détient le record du stockage d'eau avec plus de 65 m³. Une première citerne y fut aménagée pour un stockage limité de 8 m³. C'est au cours d'un réaménagement massif du site au XIII^e siècle, que l'on construisit deux autres citernes beaucoup plus grandes (fig. 12).

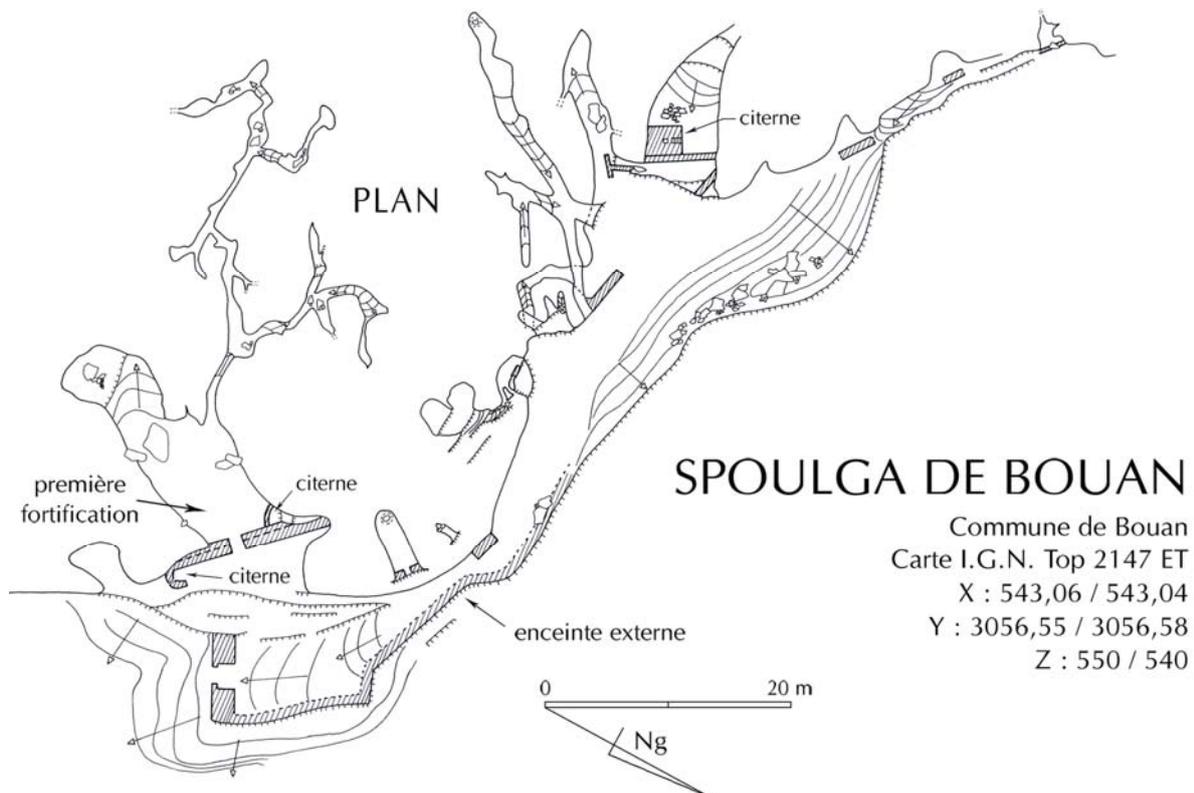


Fig. 12

Dans les châteaux, à Lordat, à Foix⁴¹ et à Montréal (Guillot 2001), les citernes sont construites dans le rez-de-chaussée d'une tour de flanquement, dont le premier plafond est alors le seul voûté.

Ces tours bordant les enceintes sont bâties à l'image des tours maîtresses, elles sont donc quadrangulaires, mais nettement plus petites en superficie et en hauteur que les donjons.

⁴¹ Quelques vestiges existent encore juste au-dessus de l'entrée actuelle. Elle est mentionnée dans *la Canso* dans une description sommaire du château de Foix en 1214 : « *Es avia aiga clar e doussa jaus la rocha pendent* ». Vers 3238.

Crénelées, elles disposent souvent de quelques archères simples notamment dans le cas de tour-portes. Les portes ne sont pas toujours situées dans une tour. A Lordat, l'une d'elles est simplement percée dans la muraille et défendue par une unique archère.

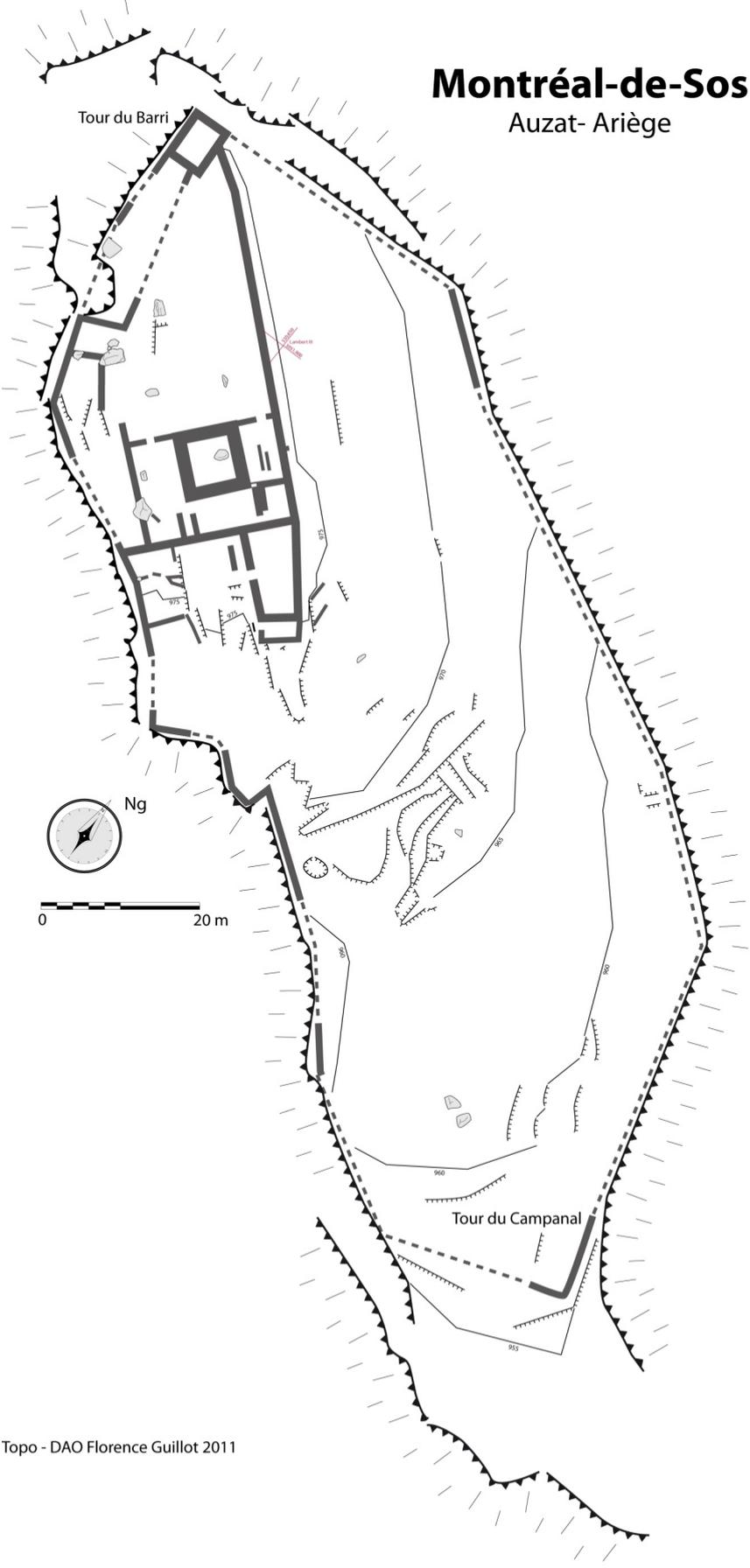
La question des tours maîtresses dans les bâtiments comtaux au XIII^e siècle est nettement plus complexe. Leur élargissement paraît certain : on tend au milieu du XIII^e siècle aux classiques donjons romans, quadrangulaires, planchiés, comportant de véritables fenêtres dès le premier étage, mais toujours avec des rez-de-chaussée obscurs et une entrée par le premier. La tour centrale du château de Foix, dénommée tour neuve dans la documentation médiévale, ainsi que les vestiges du donjon de Calamès, montrent que les bâtiments sont plus radicalement rectangulaires et que leur plus grande superficie est surtout due à l'allongement d'un seul côté. Les murs sont construits suivant des techniques plus rustiques qu'aux XI^e et XII^e siècles, selon la description qui en a été faite ci-dessus. La fonction résidentielle est plus soignée puisque de plus nombreuses et plus larges fenêtres y sont aménagées. Elles sont encore de forme simples, rectangulaires. Leurs encadrements sont généralement monolithiques au moins sur les côtés et la face supérieure, réalisés dans des tufs ou des calcaires finement ouvragés.

La particularité du château de Foix est de présenter au moins à partir du XIII^e siècle, peut-être dès le XII^e siècle, une seconde tour maîtresse, plus large que la première, mais de hauteur comparable. En dehors de toute co-seigneurie, la construction d'une seconde tour illustre la puissance des comtes de Foix. On peut aussi douter de l'existence d'une seconde tour dans le château comtal de Tarascon car le sommet –actuellement sans vestige– comporte deux tertres côte à côte sur le rocher du château.

Non loin de ces tours toujours centrales et sommitales, on rencontre assez souvent des bâtiments annexes. A Montréal-de-Sos, par exemple, il s'agit d'un ouvrage trapézoïdal qui s'adapte au relief et forme, avec le donjon, le cœur du *caput castri* (fig. 13) (Guillot 2003).

Montréal-de-Sos

Auzat- Ariège



Topo - DAO Florence Guillot 2011

Fig. 13

Il semble que ses murs ont été dans une première phase construits sans recours à la pierre et qu'ils ont été maçonnés ensuite. Sa toiture était elle-même constituée de matériaux périssables, alors que celle du donjon était couverte de lauzes ou d'ardoises⁴². Nul doute qu'il s'agit ici d'un bâtiment important car il fait partie des ouvrages arasés dans ce château au cours du désarmement final. On peut rapprocher l'existence de cette salle de notre connaissance du bâti du château de Foix qui disposait d'après les sceaux comtaux -au moins dès le début du XIII^e siècle- d'une vaste salle construite sur deux étages entre les deux tours. On note aussi à Lordat (fig. 11) ou à Calamès l'existence de bâtiments maçonnés construits à proximité de la tour maîtresse. Leurs murs sont toujours largement moins épais que ceux des tours, ce qui sous-tend que ces bâtiments étaient moins élevés. On peut le vérifier à Lordat, car le bâtiment accolé à la tour a laissé l'empreinte de son toit d'ardoise dans un des parements. Les tours maîtresses des châteaux comtaux du XIII^e siècle comportaient donc des bâtiments annexes, probablement résidentiels, qui paraissent avoir été le plus souvent maçonnés. A Lordat et à Foix -deux cas datant sans doute au moins du XII^e siècle et peut-être plus anciens- ces bâtiments sont accolés à la tour maîtresse. A Calamès ou à Montréal-de-Sos, ils sont dissociés. Dans tous les cas, le *caput castris* est donc formé d'une tour maîtresse et d'un ou d'autres bâtiments. L'ensemble forme un bloc de constructions proches les unes des autres, un quartier au cœur de l'ouvrage.

L'usage militaire de ces sites peut justifier l'absence de chapelle castrale. Mais, même les châteaux plus anciens et plus proches des habitats n'en comportent pas. En fait, seul sur le site de Foix, une église est mentionnée au XIII^e siècle, alors qu'au XIV^e siècle le château de Mazères en possède une, soulignant le particularisme de ces châteaux, résidences comtales. L'absence de chapelle castrale sur les autres sites comtaux durant tout le Moyen Âge résulte d'une double conjoncture : soit les ouvrages sont effectivement des casernements qui ne nécessitent pas d'ouvrage religieux à part entière, soit ils ont été construits sur des terroirs qui comportaient déjà des églises et un réseau paroissial bien structuré avant que ces châteaux ne soient construits. En haute Ariège, même les châteaux seigneuriaux sont presque toujours dépourvus de chapelle. Ils sont construits à proximité des églises plus anciennes, probablement déjà paroissiales, dans un réseau bien structuré, et seul un des plus anciens châteaux, construit sur un terroir neuf, en comportait une⁴³.

Si les structures érigées servant à la défense sont parfois archaïques au regard des techniques connues à l'époque où elles sont construites, ces fortifications sont de redoutables ouvrages grâce à des situations naturelles inexpugnables. Dans la chronique de Guillaume de Puylaurens, elles sont d'ailleurs décrites telles quelles : « ...*castra inexpugnabilia super rupes...* » (Duvernoy 1976, 204). Tandis que le château de Foix est décrit au début du XIII^e siècle dans *la Canso* « *els castels es tant fort qu'els mezels se defend* » (vers 3236).

Les grottes comme les châteaux qui composent ce réseau méritent donc grandement le qualificatif de forteresses.

⁴² A Montréal-de-Sos, l'étude des vestiges de toiture montre que les ardoises ne sont pas arrondies comme sur les toits en lauzes actuels. Les toitures médiévales étudiées sur ce site (couvertures XIV^e siècle) étaient composées de lauzes rectangulaires plus proches des couvertures actuelles typiques des Pyrénées Occidentales. Le toit était monté avec un encadrement de grandes ardoises d'égout et de rives. L'origine, le style de la taille et la morphologie des lauzes et ardoises sont diverses et changent totalement d'une toiture à l'autre, voire peut-être même sur une seule toiture. Toutes les techniques actuelles sont représentées (taille en biseau, taille droite, en escalier, lauze épaisse, ardoise fine,...).

⁴³ Château-Verdun, commune de Château-Verdun, canton des Cabanes, Ariège.

Ce style est un véritable particularisme architectural qui démontre l'affirmation de la différenciation de la politique comtale de celle des seigneurs locaux dès la fin du XII^e siècle et encore plus tout au long du XIII^e siècle. Dans ces forteresses comtales isolées sont installés des châtelains, garants de la garde de la fortification et certainement aussi de son entretien⁴⁴.

Ce réseau ne concerne que la portion sud du comté, au sud du château de Foix. Au fur et à mesure que l'autorité comtale progresse, rapidement, se mettent en place les premiers ouvrages isolés. On pourrait être tenté de supposer que ceux-ci ont servi à la mainmise comtale sur les seigneuries locales. Mais la documentation écrite contredit cette hypothèse et démontre que cette suzeraineté s'est bien accomplie par le biais du fief de reprise et de la concurrence entre les pôles de peuplement des comtes et ceux des seigneurs. En fait, ce réseau de garnisons est le produit d'une situation géopolitique propice au sud. Au XII^e siècle, les concurrences comtales extérieures sur la haute vallée ont définitivement disparu, ce qui fait du Sabartès une région où le pouvoir des comtes de Foix est stable puisque jamais controversé. Le risque au nord de Foix est bien plus considérable. D'abord parce que les revendications des comtes de Toulouse y sont régulières et probablement fondées, mais aussi parce que les grands établissements ecclésiastiques qui s'y développent sont de redoutables concurrents du pouvoir comtal depuis la Réforme Grégorienne, particulièrement les monastères clunisiens de Lézat ou de Saint-Antonin à Pamiers⁴⁵. En Sabartès, au contraire, la puissance ecclésiastique est limitée et chétive.

Cette cohérence géopolitique explique pourquoi le Sabartès, dès la fin du XII^e siècle, est un lieu de surinvestissement militaire des comtes de Foix. Il apparaît dès lors et tout au long du XIII^e siècle comme une zone stratégique essentielle dans le comté, particulièrement bien contrôlée et défendue, zone de repli, mais aussi centre du pouvoir comtal fondé sur l'espace et son contrôle par le biais de ces ouvrages fortifiés particuliers.

Un texte montre l'importance du Sabartès au sein du comté de Foix au début du XIII^e siècle. En janvier 1213, pressés par la Croisade, les grands seigneurs méridionaux tentent de se regrouper sous l'autorité de Pierre II d'Aragon (Catel 1633, 276). Des hommages sont passés et le comte de Foix prête serment pour son comté. La chartre, qui ne nous est malheureusement connue que par une analyse moderne, montre que le serment porte sur le comté et que classiquement se sont les ouvrages fortifiés qui symbolisent ce comté et la soumission au suzerain aragonais. Apparaît alors une liste d'ouvrages majeurs qui incarnent donc le pouvoir des comtes : un tiers sont des grottes, les deux tiers sont des ouvrages isolés du monde paysan, tous sont situés au sud du comté, la plus au nord de ces fortifications étant le château de Foix (fig. 14).

⁴⁴ Nous ne possédons aucune mention de l'entretien des sites avant le début du XIV^e siècle. Des « manœuvres » sont alors à la charge des communautés auxquelles les officiers comtaux rappellent leurs obligations. Elles sont rarement transformées en impôt monétaire. A partir du XV^e siècle, sont aussi mentionnées les charges de guet.

⁴⁵ Le paréage de Pamiers est né de la dichotomie des deux pouvoirs sur la ville à partir du moment où les comtes mettent en place un *castrum* à côté du bourg monastique, à la fin du XI^e siècle. Rapidement (1111) un paréage règle les droits des deux pouvoirs. Il est régulièrement confirmé. Avec la croisade albigeoise au début du XIII^e siècle, les abbés de Saint-Antonin tentent de s'affranchir du pouvoir comtal en ouvrant la ville à Simon de Montfort qui y hiverne plusieurs fois, puis en passant un paréage avec lui, contre les droits des comtes de Foix. Amaury de Montfort confirme en 1226 ce paréage avec l'abbé de Saint-Antonin, au nom du roi de France. Ce n'est qu'après le traité de Meaux, que le comte de Foix peut à nouveau rétablir ce paréage en sa faveur.

Les fortifications comtales dans le serment de 1213

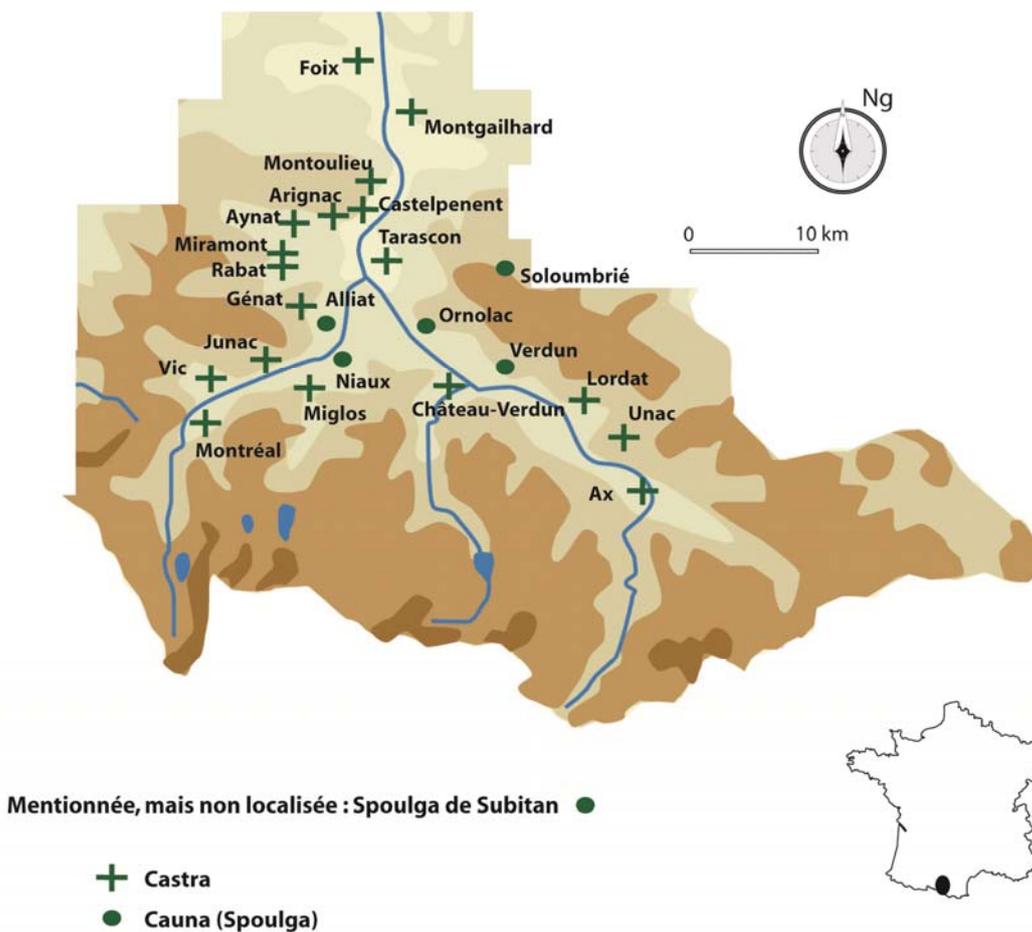


Fig. 14

Faut-il en conclure que le serment ne concerne que la portion sud du comté ? Vraisemblablement pas. Mais les ouvrages qui symbolisent ce comté sont assurément ceux qui sont les plus importants, contrôlés totalement, sans partage avec une autre domination, comte de Toulouse, abbaye de Lézat ou monastère St-Antonin.

2.3. Premiers remaniements d'ampleur du glaci

Si la faiblesse du premier réseau castral des comtes de Foix plaide en faveur de comtes dont la puissance est limitée, le bilan du réseau en place dans la seconde moitié du XIII^e siècle montre une vigueur substantielle du pouvoir de cette même famille (fig. 15).

Les fortifications en comté de Foix dans la seconde moitié du XIII^e siècle d'après la documentation écrite



Fig. 15

Au fur et à mesure que le glacis de fortifications isolées se construit, il se réorganise, se reconcentre sur quelques ouvrages modernisés.

La fouille du *castrum* de Montaillou a montré que la mainmise définitive des comtes de Foix sur la seigneurie d'Alion au milieu du XIII^e siècle avait provoqué un remodelage du château (Cazes 2004). L'habitat interne à la fortification est abandonné, dans le sens d'un isolement militaire : on crée une caserne. Mais les ouvrages militaires du château furent aussi renforcés et l'enceinte fut doublée d'un second mur qui double précautionneusement le premier rempart. On retrouve exactement la même technique de doublement dans la grotte de Bouan. Celle-ci était à l'origine réduite à une seule cavité barrée d'un mur. Au XIII^e siècle, ce mur fut doublé et on fortifia d'autres grottes situées à proximité en les protégeant toutes

par un mur d'enceinte situé au pied de la falaise qui reliait les cavités fortifiées dans un ensemble unique. Ces aménagements nouveaux rapprochèrent la grotte de Bouan d'un plan castral, composé de réduits fortifiés et d'une enceinte (fig. 12).

Ces perfectionnements à visées militaires s'accompagnent d'une réorganisation du nombre des anciens monuments.

Ainsi, les grottes fortifiées les moins accessibles sont abandonnées avant 1272, alors que les autres à Bouan ou à Ornolac sont développées. Parallèlement, les comtes de Foix délaissent certains petits châteaux de plein air tels Montorgueil au profit de monuments plus altiers.

En se concentrant, la défense devint plus vigoureuse, soit grâce à des aménagements plus complexes, soit par l'usage de sites inaccessibles.

En même temps, les villages castraux dépendant des comtes de Foix se multiplient. Ils sont créés ou redynamisés dans des secteurs différents de celui du glacis d'ouvrages isolés du monde civil. Les nouveaux habitats fortifiés comtaux s'inscrivent sur les marges du comté et sont les outils de l'expansion comtale. Amputé par la Croisade du pays d'Olmes et du Mirapicien, le comté de Foix se développe au cours du XIII^e siècle dans deux directions (fig. 3).

Il s'étend sur la dernière zone théoriquement comtale, mais pratiquement non soumise, le Séronais et l'Arize, situés à l'ouest de Foix, au contact du Couserans et du Comminges. A partir de possessions sises autour du *castrum* de Caralp, comtal depuis le XII^e siècle, les comtes s'implantent sur le Séronais au milieu du XIII^e siècle avec l'appui de Loup de Foix, fidèle frère bâtard du comte. Ils réalisent ensuite un paréage avec l'abbaye du Mas d'Azil, partage dont le déséquilibre est flagrant et qui avalise en vérité une captation de droits appartenant auparavant uniquement à l'abbaye bénédictine⁴⁶. Dans la politique comtale aux XII^e et XIII^e siècles, les paréages avec les abbayes du comté sont nombreux et ont été un des outils de l'élargissement des droits des comtes. Dans le secteur du Séronais et de la haute vallée de l'Arize, cette mainmise comtale ne paraît pas avoir donné lieu à l'implantation de fortifications isolées.

La mise en place de bastides est un des moyens de l'expansion du comté au cœur du XIII^e siècle⁴⁷. Ces fondations reprennent la plupart du temps les sites d'anciens habitats. Au cœur du XIII^e siècle, l'introduction du pouvoir royal en Toulousain provoque la mise en place d'une véritable frontière linéaire. S'en suit une course à la bastide, dont l'objectif est de peupler pour contrôler des territoires en marges d'attributions mal définies. La plupart de ces bastides sont le fait de paréages avec des abbayes⁴⁸.

Par le biais de ce mouvement de peuplement, une première réorientation des fortifications se dessine du centre vers les frontières, pour la première fois, lieux de surinvestissement massif. Le réseau des fortifications comtales prend alors un faciès double entre une zone sud –le Sabartès- où l'on rencontre surtout de grosses casernes avec quelques gros bourgs

⁴⁶ Les comtes de Foix réalisent des paréages avec les abbayes du comté au moins depuis celui de Pamiers en 1111, puis celui de Foix en 1188.

Premier paréage du Mas d'Azil : 1246, ides de mars. Original perdu. Copie, ADA, H 14. Editions : Cau-Durban 1896, 105. *Gallia Christiana*, XIII, ins. 160.

⁴⁷ Les comtes de Foix mènent au cœur du XIII^e siècle une politique de peuplement ambitieuse et dynamique et multiplient les nouvelles implantations de tailles et de formes très diverses, que les textes dénomment souvent bastides. Ce terme recouvre parfois de simples maisons fortes (par exemple à Antuzan, commune de La-Bastide-de-Sérou) et dans d'autres cas (par exemples Mazères ou Saint-Ybars) ce sont de véritables opérations de peuplement face à la poussée des administrateurs du roi de France sur le nord du comté et telles qu'elles ont été décrites par Berthe 1990. Elles accentuent le glissement des populations peut être déjà trop denses de la montagne, vers la plaine et le piémont.

⁴⁸ Naissance de la Bastide St-Ybars en 1241 par paréage avec l'abbaye de Lézat, de celle de Mazères en 1252, par paréage avec l'abbaye de Boulbonne, etc.

castraux anciens et un secteur nord et ouest du comté où sont développés presque exclusivement des pôles fortifiés peuplés, particulièrement des bastides, dont la construction des murailles paraît avoir été plus soignée.

Mais, au XIII^e siècle, même si dans les châteaux et dans les habitats fortifiés les progrès de la défense construite sont réels -tels l'usage plus largement répandu d'archères de tir- les modèles architecturaux royaux ne se développent pas encore en comté de Foix. La construction reste globalement spécifique, reprenant des modèles anciens simplement améliorés. Cependant, le soin militaire est accru et dénote de moyens plus importants. Car la puissance financière des comtes de Foix est véritablement elle aussi en dilatation rapide particulièrement à la fin du XIII^e siècle. Plusieurs explications de ce phénomène sont perceptibles. D'abord, l'organisation d'un comté plus puissant et homogène est évidemment un facteur d'enrichissement. En outre, on réalise à travers la documentation écrite que la période post-grégorienne a lentement mais sûrement appauvri beaucoup de petites familles seigneuriales pour lesquelles les dîmes perdues représentaient une source de revenus non négligeable. Etouffés, ces seigneurs ont mis en gage bon nombre de leurs possessions, le plus souvent récupérées par les comtes de Foix. Parallèlement, l'élargissement des pouvoirs des comtes vers des seigneuries catalanes, particulièrement en Castelbon puis en Andorre, induit un gonflement des revenus de la famille de Foix. Mais c'est aussi et peut-être surtout, les confiscations des biens des condamnés pour hérésie qui permet aux comtes de récupérer d'énormes territoires en direct. Rabat, Château-Verdun, Miglos, Junac, Alion, toutes ces grandes seigneuries passent dans les mains des comtes de Foix à la faveur des condamnations des seigneurs locaux. Certaines sont rendues dans le cadre d'une politique de fidélités alourdies, d'autres sont conservées, échangées ou revendues.

C'est probablement à cette époque que se met en place une nouvelle géographie administrative uniformisée. Avec l'homogénéisation et la progression des droits comtaux, une organisation structurée voit le jour. Le comté est dès lors partagé en châtelaneries comtales. Cette organisation supprime les anciennes châtelaneries seigneuriales rabaisées à un rang d'encadrement secondaire. Leurs limites sont toujours homogènes, c'est-à-dire que l'on ne connaît pas d'enclaves de l'une dans l'autre, ce qui démontre qu'elles se sont fixées à un moment où le découpage concernait tout l'espace, donc quand le contrôle du territoire par l'autorité comtale était partout défini et accepté. Des officiers des comtes, châtelains, lieutenants, et bayles sont chargés dans chacune de l'application des pouvoirs comtaux. Les bayles coordonnent les fonctions policières et judiciaires, mais aussi la levée des impôts comtaux. Les châtelains, secondés par des lieutenants, sont chargés exclusivement de la garde et du maintien en état du château ; la muraille villageoise quand elle existe est toujours du ressort des communautés. Parfois, dans le cas de petites châtelaneries, comme à Mérens ou à Montailou, seul le châtelain est présent et assume alors les fonctions du bayle, mais l'inverse n'existe jamais.

Cette nouvelle organisation administrative unifiante démontre que la fortification comtale est toujours l'essence et le cœur du pouvoir à la fin du XIII^e siècle.

3. Les vicomtes de Béarn

3.1. La montée en puissance des fortifications pré-urbaines

C'est à cette époque que par une politique matrimoniale efficace, les comtes de Foix étendent leurs possessions vers l'ouest des Pyrénées, en Béarn. Acquis au tournant du XIII^e et du XIV^e siècle, la vicomté de Béarn devint en quelques décennies la principale seigneurie de cette famille, reléguant le comté de Foix au rang de seigneurie secondaire.

Cette transformation change radicalement la politique comtale en pays de Foix. De l'éloignement progressif des comtes -particulièrement sensible dès *Febus* au milieu du XIV^e siècle- résulte un affaiblissement très net de l'effort castral sur la vallée de l'Ariège.

Conjointement, l'histoire politique de la fin du XIII^e siècle a démontré l'inefficacité du réseau de forteresses. Au début du second tiers du XIII^e siècle, les comtes de Foix tentèrent de s'opposer à la progression du pouvoir capétien et tâchèrent de conserver leur indépendance, en s'appuyant sur les grandes forteresses sabartésiennes. Mais cette politique est un échec malgré un bras de fer haut en couleur engagé entre le comte Roger Bernat -avec l'appui du roi d'Aragon- et Philippe le Hardi. En 1263, la suzeraineté française est reconnue par Roger Bernat sur le nord du comté, puis en 1277 pour le Sabartès. Si au cours du conflit, l'importance des ouvrages fortifiés, et tout particulièrement ceux du réseau sabartésien, est sans arrêt mise en exergue par toutes les chartes qui proposent traités, gardes de fortifications et restitutions, l'échec de la politique comtale fondée sur cette force est patent.

En conséquence, en quelques décennies, s'opère l'abandon de presque toutes les anciennes forteresses, désertion d'autant plus marquante qu'elle est définitive.

Des grandes fortifications isolées, il ne reste, à la fin du deuxième tiers du XIV^e siècle, que la *spoulga* de Bouan, le château de Montréal-de-Sos et peut-être celui de Calamès. Encore, la pérennisation de Montréal-de-Sos tient peut-être à une particularité valléenne. C'est à la proximité de la grande mine de fer du Rancié que l'on doit probablement la survie de Montréal-de-Sos, à une époque où la diffusion de la forge hydraulique et le gonflement de la demande de fer provoqua un élargissement considérable des travaux miniers et du commerce du fer (Verna 1994).

Les bourgs castraux perdurent entretenus par les communautés. On y rencontre régulièrement des perfectionnements techniques, notamment la reconstruction de portes ou de tours. Mais les modèles architecturaux restent globalement archaïques au regard de l'évolution de la fortification en France. D'autant que le comté de Foix n'est pas une zone de conflits de la Guerre de Cent Ans, dont les opérations restent circonscrites à ses marges nord⁴⁹. Les murailles villageoises gardent donc une fonction essentiellement symbolique, ce qui explique l'attachement aux portes d'entrées, mais éclaire aussi leurs caractères défensifs limités : les portes des villes sont en grande majorité de simples ouvertures protégées par quelques créneaux et ouvertures de tir. Les doubles-portes ou tours-portes restent très minoritaires.

Aucune réorganisation complète de fortifications villageoises durant la guerre de Cent Ans sur le comté n'est connue. D'autant que les forts villageois si nombreux en Lauragais paraissent quasiment absents dans la vallée de l'Ariège, sauf sur ses marges à Prades d'Alion. Au sein de ces fortifications pré-urbaines, le poids du château comtal décline inexorablement. Ces ouvrages cessent parfois totalement d'exister, comme à Ax ou à Saint-Ybars. En règle générale, ils pâttissent d'un manque d'entretien que les études suggèrent à Foix, à Montailou ou à Vicdessos. Les bâtiments se raréfient, se dégradent et ne sont remis en état que ponctuellement, sous la pression d'un événement et non pas dans la durée. La terminologie des textes rend compte de ce glissement du pouvoir vers la bourgade, car les

⁴⁹ Notamment Pamiers et Saverdun qui furent menacées durant l'été 1376.

habitats consulaires sont de moins en moins définis comme *castra* et deviennent des *villae* après avoir été décrits durant une période transitoire, à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e, comme *castra et villae*.

Le devenir du château de Foix est révélateur des évolutions liées aux fortifications comtales. Centre du pouvoir et de la résidence comtale jusqu'au début du XIV^e siècle, le château de Foix est un lieu de non-investissement à partir du second tiers du XIV^e siècle. Alors qu'il avait été régulièrement perfectionné au Moyen Âge central et jusqu'au début du XIV^e siècle, moment où l'on réaménagea la tour dite neuve, il est déserté par les comtes au profit de résidences béarnaises, puis sous *Febus* en comté de Foix, au profit du nouveau château de Mazères situé au nord. En 1362, de grands seigneurs sont emprisonnés par le comte de Foix au château de Foix suite à sa victoire militaire dans un conflit concernant la succession de Béarn. On conserve les plaintes de ces seigneurs qui soulignent la rudesse du château et demandent à être transférés sur des fortifications plus confortables, Pamiers ou Mazères (Doat, 195 ; 26, 42, 57, 69v, 82v et 97). Le château de Foix a perdu sa fonction de résidence comtale et est devenu une sévère caserne ; les rares améliorations que l'on y apporte concernent le chemisage d'une face de la tour la plus fragile et la fortification de la porte sud-ouest réalisées sous le règne de *Febus*. Dans la même chronologie, la ville de Foix se développe, agrandit ses murailles, complique ses ouvrages défensifs à un rythme bien plus soutenu que n'est entretenu le château qui la domine.

Un seul ouvrage -au cours du XIV^e siècle- est un lieu d'attention des comtes. Le château de Mazères est entièrement reconstruit par *Febus*. Le choix du site, au nord du comté, est révélateur du glissement de l'expansion économique vers la plaine. Mais c'est aussi celui d'une communauté pré-urbaine et non plus un site isolé : les comtes s'appuient maintenant entièrement sur ces communautés dynamisées des bourgs castraux et des bastides. La militarisation de nids d'aigles est irrémédiablement révolue. Malheureusement, le bâtiment du château de Mazères a entièrement disparu. Mais les études démontrent que cette fortification connaissait des caractères résolument modernes (Galès 2000). Dans le cadre d'une politique dorénavant plus ancrée dans le clientélisme que sur une puissance militaire rustique et altière, le château de Mazères est un site résidentiel suffisamment luxueux pour recevoir le roi de France en 1390. Dans une enceinte quadrangulaire, sont disposés des bâtiments adossés à l'enceinte qui est régulièrement bordée de tours. Le château comprend sa propre chapelle et un puits y est creusé dans les années 1380. Alors que nombre de seigneurs, commencent à résider dans les communautés villageoises ou urbaines où se multiplient les ostals⁵⁰, les comtes pérennisent un type de résidence purement castrale.

Mais la politique castrale comtale de la fin du XIV^e siècle se caractérise aussi par un premier renouvellement architectural dû à l'œuvre particulière de Gaston *Febus*. Ces changements sont concomitants de l'évolution radicale de la politique comtale vers le Béarn et montrent aussi un bouleversement social du statut des comtes de Foix. Les ouvrages fébusiens ont été largement étudiés et même si leur diffusion fut réellement limitée en comté de Foix à la ville de Mazères, ils n'en promouvent pas moins des techniques nouvelles résolument plus modernes. Avec le château de Mazères apparaît dans les fortifications comtales un type d'ouvrage qui s'affranchit totalement de caractères naturellement défensifs pour s'appuyer sur une architecture omniprésente. La tour maîtresse perd sa proéminence, par un emplacement plus souvent excentré mais aussi parce que les autres organes sont plus soignés, tels les portes comme l'une des entrées du château de Foix qui dispose d'une

⁵⁰ Qualificatif que l'on retrouve dans les actes à partir du XIV^e siècle et qui semble décrire une maison un peu plus soignée que les autres maisons dans une agglomération.

double fortification avec châtelet et barbacane massifs. La construction est aussi plus soignée, non seulement celle des éléments importants, chaînages, angles, portes et ouvertures, mais aussi celle de tous les murs dans lesquels la brique fait une apparition massive.

Néanmoins, les anciennes fortifications comtales qui sont conservées paraissent avoir été peu remodelées. Si l'on doit étudier les châteaux de Lordat et de Quié, c'est donc un *statu quo* architectural général qu'il faut souligner en liaison avec un désengagement incontestable.

3.2. La succession de *Febus* (fig. 16)

A la fin du XIV^e siècle, la mort de Gaston III dit *Febus* sans héritier direct provoqua la reprise du comté de Foix et de la vicomté de Béarn par les vicomtes de Castelbon, branche cadette de la famille comtale.

Fortifications du comté de Foix au début du XV^e siècle

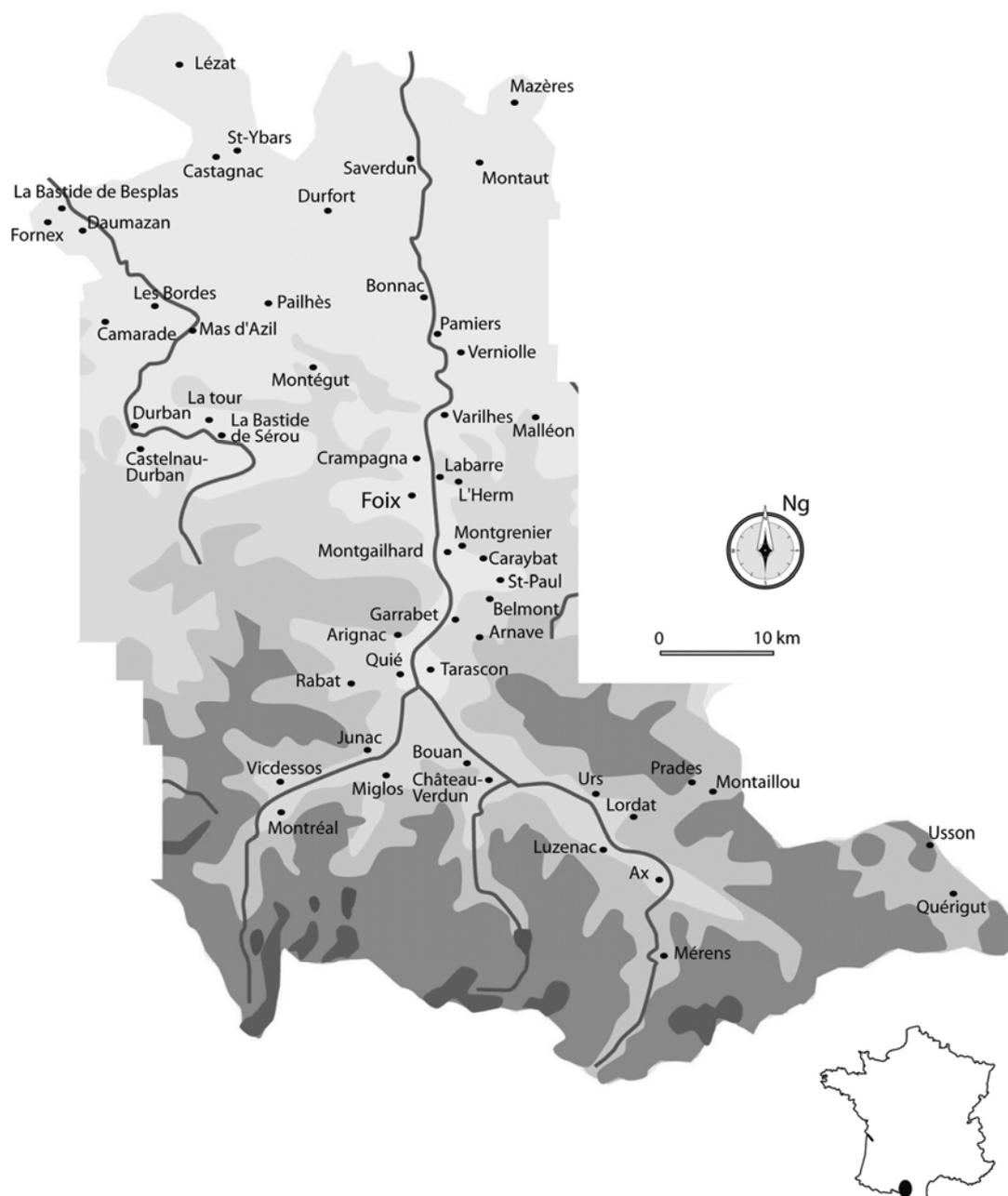


Fig. 16

Peu étudiée par les historiens parce que post-fébusienne, cette période fut pourtant une étape très évolutive de la politique comtale et notamment de l'attitude de ceux-ci par rapport aux châteaux du comté.

Une réorganisation intéressante a eu lieu du réseau de châteaux comtaux au début du XV^e siècle. Grâce aux recherches récentes, notamment à celles menées sur Montailou et Montréal-de-Sos, on perçoit mieux ces changements.

Un mouvement contradictoire semble avoir affecté les ouvrages comtaux dans les premières décennies du XV^e siècle. C'est à cette époque qu'un sursaut permet à certains châteaux d'être rénovés ou reconstruits conséquemment aux problèmes politiques avec l'Aragon ou

les Armagnac. Mais c'est surtout la fixation d'une frontière maintenant peu mouvante -côté sud- qui en fait des bâtiments d'intérêt, par exemple, à Vicdessos vers le port de Pallars ou à Montailou vers la Cerdagne, tous deux à la frontière aragonaise. Les actes qui préconisent la reconstruction de ces bâtiments sont d'ailleurs fort clairs et rappellent toujours en introduction la situation aux confins du royaume de France de ces communautés. La place du château en frontière qui s'esquissait à la fin du XIII^e siècle est donc devenue totalement motrice dans le choix des sites comtaux à conserver. Mais ce n'est qu'un sursaut. La superbe description de la reconstruction de Montailou et de sa remise en armes est à cet égard révélatrice⁵¹. Il s'agit plus d'un rafistolage que d'une véritable construction nouvelle. D'un bâtiment ancien, voire même archaïque, on fait un monument tout juste défendable, sans ajout technique significatif. La seule grande nouveauté est la mise en place au sommet des tours d'armes canonnières. Mais elles ne sont que deux ou trois, vraisemblablement peu efficaces comme le sont les armes à poudre au début du XV^e siècle. On se contente donc de raccommo-der les murs mal en point et d'armer le plus rapidement possible –mais mal- les hommes du village dont la compétence militaire doit être modique. On prévoit des loges à l'intérieur du rempart, ce qui témoigne d'une politique visant à protéger les villageois. C'est aussi à cette époque qu'est construite la tour ronde du château de Foix : bâtiment strictement symbolique et résidentiel, elle semble être la première tour maîtresse de forme ronde du comté (fig. 17).



Fig. 17

Haute de 32 mètres, la dernière tour du château de Foix est un ouvrage hypertrophié, d'une qualité inégalée dans la vallée. Bâtiment de style philippin, elle est construite avec des moellons d'appareil très régulier. Ils proviennent d'une carrière de grès située à quelques kilomètres au nord de Foix. Ils sont l'œuvre de tailleurs expérimentés et l'étude des marques de tâcherons démontre que la construction a été exécutée en une seule étape, mis à part le contrefort extérieur à la tour. Chaque étage est voûté, éclairé par de larges fenêtres à meneaux précédées de longs coussièges. Les pièces sont chacune munies d'une cheminée monumentale et de latrines épargnées dans le mur avec gaine intérieure. Les étages sont reliés par un escalier à vis inclus dans le mur de la tour. Le sommet de la tour ronde est muni

⁵¹ 1415 ; Original perdu. Copie Doat, vol. 212, f°180r - 185v. Edition : Bayle 1971, 113 - 119.

de merlons percés de meurtrières disposés sur mâchicoulis, en même temps qu'on en ajoute au sommet de la première tour dite de l'Arget. Ce couronnement est uniquement décoratif, les merlons sont peu solides, les meurtrières inefficaces, trop courtes, trop étroites et sans possibilité de visée en l'absence de pente. Cet ouvrage, ainsi que le château seigneurial de Durfort (fig. 18) et peut-être celui de Castagnac⁵² -au nord du comté- montre une première diffusion de modèles français en comté de Foix. Cette diffusion accompagne en fait la propagation de l'autorité royale française. Mise en place théoriquement au XIII^e siècle, celle-ci connut une parenthèse au XIV^e siècle du fait de la guerre de Cent Ans couplée à la politique autonomiste fébusienne. Elle se construit durablement après la mort de *Febus* et c'est à partir du moment où celle-ci est plus prégnante que commencent à se diffuser ses modèles d'architectures castrales.



Fig. 18

En même temps, le désengagement des vieux ouvrages se poursuit prenant parfois la forme d'un abandon progressif tel à Bouan ou celle d'un désarmement complet comme à Montréal-de-Sos où les murs des structures du *caput castris* ont été arasés à la fin du XIV^e siècle ou au début du XV^e siècle. Cette démilitarisation par la destruction est originale dans l'histoire des châteaux du comté puisqu'on la rencontre rarement, uniquement sur un ouvrage des Rabat après la chute de Montségur (milieu XIII^e siècle)⁵³ et dans le cas de Montréal. Auparavant, les comtes de Foix, confiant dans leur force, semblent avoir

⁵² Informations orales de Christian FITOUSSI et Salem TLEMSANI.

⁵³ Le château de Miramont est détruit par peur qu'il ne puisse servir de refuge aux hérétiques en 1247. Acte perdu, analyse, ADA, 2 Mi1/R2, caisse n° 20, acte n° 58, f° 304.

simplement délaissé les ouvrages. A Montréal-de-Sos, cette façon de faire se situe dans un temps de moins bonne maîtrise du pouvoir.

L'arrivée des Castelbon, puis des Grailly qui leur succèdent à la tête du comté a donc considérablement modifié le réseau castral comtal, pour des raisons politiques mais peut-être aussi surtout culturelles.

Il faut d'abord souligner le caractère malaisé de la mise en place de cette nouvelle famille : son acceptation est clairement délicate en comté de Foix. Après la mort de *Febus*, dont il était l'ennemi personnel, Matthieu, ne doit le comté de Foix et la vicomté de Béarn qu'à la faiblesse du roi de France à qui *Febus* avait légué toutes ses seigneuries par testament⁵⁴. Dès 1391, le nouveau comte multiplie les serments des seigneurs, mais aussi les garanties de franchises. En 1398, sa sœur héritière, Isabelle, accompagnée de son mari Archambaud de Grailly, recommence cette ronde des serments et des garanties (Doat, 205 et 207). Cette instabilité se détecte jusqu'au début du XV^e siècle. D'autant qu'elle est renforcée par la recrudescence de conflits, en 1396 contre le roi d'Aragon⁵⁵, puis en 1415 contre les Armagnac. La difficulté de la consolidation de leur pouvoir sur le comté induisit une politique castrale différente : la construction de la tour ronde du château de Foix débuta à cette époque et fut un des moyens ostentatoire de l'affirmation de la puissance comtale sur les seigneuries locales. Montréal doit son arasement à ce contexte délicat où une fortification délaissée pouvait s'avérer hautement dangereuse, d'autant que celle-ci était un ouvrage militaire majeur. En même temps, les conflits réactivés nécessitent l'amélioration rapide des défenses frontalières du comté. Réellement et pour la dernière fois, les fortifications comtales sont repensées et remodelées dans un esprit dorénavant véritablement influencé par l'insertion du comté dans la mouvance française⁵⁶.

L'étude du bâti des fortifications des comtes de Foix du XI^e siècle au XV^e siècle montre d'indéniables particularismes locaux ou régionaux résistant longtemps aux nouveautés. Des critères qui peuvent sembler archaïques perdurent. Que penser de cette omniprésence des tours quadrangulaires tout au long du Moyen Âge ou des tracés d'enceintes qui tardent à s'affranchir du relief et qui sont cantonnées de trop rares flanquements ? Il faut garder à l'esprit que la topographie montagnarde a évidemment permis d'édifier des monuments moins complexes et coûteux, mais aussi que la puissance des comtes de Foix est toute relative jusqu'au XIII^e siècle.

Le conservatisme de ces particularismes architecturaux peut aussi être traduit en terme d'identité culturelle stable jusqu'à la fin du XIII^e siècle, car les premiers changements monumentaux sensibles apparaissent au XIV^e siècle, quand les comtes s'élargissent en devenant vicomtes de Béarn, puis, au XV^e siècle, lorsque le pouvoir royal français s'affirme définitivement sur ce comté.

Sans se laisser aller à un déterminisme géographique, il faut tout de même reconnaître que les ouvrages des XI^e au XIII^e siècles, souvent encore utilisés plus tard, correspondent véritablement au qualificatif de châteaux montagnards. La prééminence du relief y interdit

⁵⁴ Dès 1390, Gaston avait donné en secret son héritage au roi de France alors que le testament de son père, Gaston II, prévoyait que si Gaston III mourrait sans héritier, les domaines iraient à la famille de Castelbon.

⁵⁵ Dont Matthieu de Foix réclamait la couronne au nom de sa femme Jeanne, fille du roi d'Aragon. Cette guerre aboutit à une confiscation de tous les biens catalans de Matthieu en 1397.

⁵⁶ Parmi ces ouvrages, nombre d'entre eux continueront à être utilisés jusqu'au XVII^e siècle. Quelques-uns apparaissent dans les conflits des guerres de Religion. Mais peu de modifications architecturales furent effectuées sur ces sites, sauf à Foix. Beaucoup de monument ont enfin été arasés par ordre de Richelieu.

les schématisations de plan, l'utilisation de roches dures freine la régularité de la taille des moellons, l'utilisation de roches autochtones limite l'unité des monuments, le château ou la grotte ne sont souvent qu'un prolongement du rocher. Ce choix n'est pas dû par une recherche première d'efficacité défensive : sur ces rocs, les bâtiments montrent des caractères militaires réellement peu convaincants. Il s'agit bien d'un choix culturel qui tend à la fois au symbolisme d'un pouvoir qui se veut dominant mais probablement aussi en montagne à un milieu de hauteur, dans lequel les habitats villageois sont majoritairement assemblés sur les versants et les pentes et non pas dans les vallées et sont solidement structurés avant que les fortifications ne se diffusent.

Car, on ne peut nier les différences du fait castral entre la montagne et la zone de piémont et de plaine. Or, ces différences sont dues aux divergences profondes de l'occupation du sol de ces zones au Moyen Âge central. Au sud, les agglomérations casalières dominent et le monde est plein au XI^e siècle. Au nord, le peuplement se concentre plus tard, profitant de la surpopulation montagnarde pour dynamiser des agglomérations en cours d'urbanisation à la fin du Moyen Âge. En conséquence, les formes des fortifications des comtes de Foix, comme leur politique, sont adaptées et hétérogènes : on ne connaît de glacis de fortifications isolées qu'au sud et de villes-« bastides » soigneusement fortifiées qu'au nord.

En dehors des critères culturels qui sont indéniables, les fortifications sont donc aussi le reflet d'éléments divers : géomorphologie, occupation du sol et peuplement, géopolitique locale, etc., le tout produisant d'indéniables particularismes architecturaux locaux.

Principales sources

ADA : ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ARIEGE, séries E, 1 J et H et cadastres napoléoniens.

ADPA : ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES, série E.

Bayle 1971 : BAYLE J., 1971, « Mise en défense du château de Montailou au début du XV^e siècle », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 129, pp. 113 - 119.

Bernard-Bruel 1888 : BERNARD A., BRUEL A., 1888, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, tome IV (1027 - 1090), Paris.

Doat : Bibliothèque NATIONALE, Fonds DOAT, volumes 66 à 68, 83 à 85, 95 et 96, 99 à 101, 164 à 179, 189, 205, 207, 209, 212 et 214.

Catel 1633 : CATEL G. de, 1633, *Histoire du Languedoc*, Toulouse.

Cau-Durban 1896 : CAU-DURBAN abbé, 1896, *Abbaye du Mas d'Azil, monographie et cartulaire (817 - 1774)*, Foix.

Cros-Mayrevieille 1846 : CROS-MAYREVIEILLE J.P., 1846, *Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne*, tome I.

Devic-Vaissette 1876 : DEVIC-VAISSETTE DOM., 1872, *Histoire Générale du Languedoc*, Toulouse.

Dovetto 1997 : DOVETTO J., 1997, *Cartulaire des Trencavel*, CRIHCC, Carcassonne.

Duvernoy 1976 : DUVERNOY J., 1976, *Guillaume de Puylaurens, chronique*, Paris.

Gallia Christiana 1874 : GALLIA CHRISTIANA, 1874, Paris.

Magnou-Nortier 1996 : MAGNOU-NORTIER E., MAGNOU A.-M., 1996, *Recueil des chartes de l'abbaye de Lagrasse*, Tome 1 (779-1119), Paris.

Miquel Rosell 1945-1947 : MIQUEL ROSELL F., 1945 – 1947, *Liber feudorum maior. Cartulario real que se conserva en el Archivo de la Coronà de Aragon*, C.S.I.C., 2 tomes, Barcelone.

Ourliac-Magnou 1984-1987 : OURLIAC P. - MAGNOU A.-M., 1984–1987, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris, 2 tomes.

Bibliographie

Barrère-Faravel 2002 : BARRERE M. et FARAVEL S., Sous presse, « Archéologie des résidences aristocratiques médiévales en Midi-Pyrénées », *Résidences du pouvoir et pouvoirs de la résidence*, actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002.

Berthe 1990 : BERTHE M., 1990, Les terroirs des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle, *Annales du Midi : cadres de vie et société dans le Midi médiéval, hommage à Charles Higounet*, tome CII, p. 97 - 107.

Bonnassie 1975-1976 : BONNASSIE P., 1975–1976, *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle, croissance et mutations d'une société*, 2 volumes, Thèse de l'Université Toulouse-le-Mirail, Toulouse.

Bourret 1998 : BOURRET Ch., 1998, *Un royaume « transpyrénéen » ? La tentative de la maison de Foix-Béarn-Albret à la fin du Moyen Âge*, Aspet, PyrèGraph.

Carmes 2004 : CARMES R., 2004, *Foix (Ariège). Le château*. Chronique des fouilles médiévales en France en 2003, *Archéologie Médiévale*, p. 252.

Cazes 2000-2001 : CAZES J.-P., 2000-2001, « Montailou. Le castellas », Chronique des fouilles médiévales en France en 2000, *Archéologie Médiévale*, p. 461.

Cazes 2002 : CAZES J.-P., 2002, « Montailou. Le castellas », Chronique des fouilles médiévales en France en 2001, *Archéologie Médiévale*, p. 269.

Cazes 2004 : CAZES J.-P., 2004, « Montailou. Le castellas », Chronique des fouilles médiévales en France en 2002, *Archéologie Médiévale*, p. 257.

Cazes-Maso 2001 : CAZES J.-P., MASO D., 2001, « Montailou, première approche archéologique », *Autour de Montailou, un village occitan*, acte du colloque août 2000, p.87 à 102.

Cazes-Maso-Portet 2004 : CAZES J.-P., MASO D., avec la coll. de PORTET N., 2004, « Les conséquences de la croisade sur les forteresses seigneuriales, l'apport de l'archéologie : Termes, Fenouillet, Montailou », *La Croisade albigeoise*, colloque de Carcassonne, oct 2002, pp. 369-384.

Cursente 1998 : CURSENTE B., 1998, *Des maisons et des hommes, La Gascogne médiévale (XIe-XVe siècles)*, Presses Universitaires de Toulouse-le-Mirail.

Debax 1997 : DEBAX H., 1997, *Structures féodales dans le Languedoc des Trencavel (XI^e-XII^e siècles)*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse-le-Mirail.

Debax 2002 : DEBAX H., 2002, Fief et *castrum* : le fief dans les serments de fidélité languedociens du XI^e siècle, *Fiefs et féodalité dans l'Europe méridionale (Italie, France du Midi, Péninsule ibérique) du X^e au XIII^e siècle*, colloque international organisé en 1998 par le Centre Européen d'Art et Civilisation Médiévale de Conques et l'Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse.

Galès 2000 : GALES Fr., 2000, *Des fortifications et des hommes : l'œuvre des Foix-Béarn au XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Université-Toulouse-le-Mirail.

Guillot 1998a : GUILLOT F., 1998, *Fortifications, pouvoir, peuplement en Sabarthés du début du XI^e siècle au début du XV^e siècle*, Thèse de Doctorat, Presses Universitaire du Septentrion, Lille, 3 tomes.

Guillot 1998b : GUILLOT F., 1998, « Grottes fortifiées du Sabarthès, une architecture castrale originale », *Karstologia, revue du CNRS de Bordeaux*, p. 48.

Guillot 2000 : GUILLOT F., 2000, « L'occupation du sol en Azois et en pays d'Alion », *Colloque international de Montailou, Autour de Montailou* –, ss ladir. d' E. LEROY-LADURIE.

Guillot 2002 : GUILLOT F., 2002, *Rapport de sondages archéologiques – Montréal-de-Sos – Auzat – Ariège*, dact.

Guillot 2003 : GUILLOT F., 2003, *Rapport de sondages archéologiques – Montréal-de-Sos – Auzat – Ariège*, dact.

Guillot 2004a : GUILLOT F., 2004, *Rapport final de fouilles programmées – Montréal-de-Sos – Auzat – Ariège*, dact.

Guillot 2004b : GUILLOT F., 2004, *Foix, château, ville et abbaye*, Albi.

Guillot 2005a : GUILLOT F., 2005, « Les grottes fortifiées du Sabartés, une occupation médiévale spécifique du milieu souterrain », 1^{er} colloque pluridisciplinaire de Saint-Martin-le-Vieil « *De la spelunca à la roca : l'habitat troglodytique au Moyen-Âge* » colloque tenu en juin 2005, Carcassonne, 2006.

Guillot 2005b : GUILLOT F., 2005, *Rapport final de fouilles programmées – Montréal-de-Sos – Auzat – Ariège*, dact.

Guillot 2006a : GUILLOT F., 2006, « Des hommes et des grottes, réflexions et questionnements pour une histoire médiévale du troglodytisme en France », colloque *Spéléologie et Archéologie*, Périgueux, 7-8 mai 2006, sous presse.

Guillot 2006b : GUILLOT F., 2006, « Habitat et patrimoine médiévaux en vallée de Vicdessos », colloque « *De la pierre sèche à nos jours* », Auzat, octobre 2005, 2006, p. 34-44.

Journot 1992 : JOURNOT F., 1992, « Châteaux du Languedoc montagnard aux X^e et XI^e siècles », *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 10, pp. 39 - 61.

Latour 2003 : LATOUR (de) Ph., 2003, « La dynastie Amelius X-XII^e siècles », *Revue du Comminges*, 3^e trimestre , p. 399.

Maso 2000-2001 : MASO D., 2000-2001, « Montailou. Le castellas », *Chronique des fouilles médiévales en France en 1999*, *Archéologie Médiévale*, p. 301.

Ourliac 1983 : OURLIAC P., 1983, « Les grandes familles du Lézadois vers l'an Mil », *Pyrénées Ariégeoises*, p. 55.

Pradalié 1990 : PRADALIE G., 1990, Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées, *Aquitania, actes du premier colloque, suppl. 4, Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Age entre Loire et Pyrénées*, , pp. 133 – 135

Pradalié 1994 : PRADALIE G., 1994, Le pays d'Olmes et Montségur vers 1200, *Montségur, la mémoire ou la rumeur*, p. 35, colloque de Tarascon-sur-Ariège.

Saltre 1993-1994 : SALTRE D., 1993-4, *Etude archéologique du canton de Varilhes pendant la période médiévale*, mémoire de maîtrise de l'Université-Toulouse-le-Mirail.

Verna 1994 : VERNA C., 1994, *Le temps des moulins, le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin XII^{ème}-fin XV^{ème})*, thèse de Doctorat, Presses Universitaires de la Sorbonne, Paris.

Vidal 1989 : VIDAL C., 1989, *L'habitat précastral et castral dans le canton de Mirepoix*, mémoire de D.E.A., Université Toulouse-le-Mirail.

Weiss 1990 : WEISS P., 1990, *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Pays de Foix (Ariège)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail.